

Mars 1949  
MONTREAL

# Relations

## QUAND LES NATIONS UNIES S'OCCUPENT DE DIEU

Richard ARÈS

## LA VRAIE VOLONTÉ DE PAIX

Robert BERNIER

## LE LOGEMENT EN BELGIQUE

Luc AERTS

## LE JUBILÉ DU PAPE

Joseph-Papin ARCHAMBAULT

- REGARDS SUR LA TERRE - CODE DU TRAVAIL
- CINQUANTE ANS À LA DÉLÉGATION APOSTOLIQUE
- UNE OEUVRE OU UN «TROU»? - SÉRAPHIN À L'ÉCRAN
- LIVRE JAUNE SUR LE CARDINAL MINDSZENTY

# S O M M A I R E

MARS 1949

## Éditoriaux . . . . . 61

L'HYGIÈNE INDUSTRIELLE. — CODE PROVINCIAL DU TRAVAIL.

## Articles

- QUAND LES NATIONS UNIES  
S'OCCUPENT DE DIEU! . . . . Richard ARÈS 63  
LA VRAIE VOLONTÉ DE PAIX Robert BERNIER 67  
LE LIVRE JAUNE SUR LE  
CARDINAL MINDSZENTY . . . . Lad. ARKAY 70  
LE JUBILÉ DU PAPE Joseph-Papin ARCHAMBAULT 71  
UN COURS DE L'U. N. E. S. C. O. . Juliette CHABOT 73

## Commentaires . . . . . 74

L'école catholique actuelle. — Hygiène industrielle. —  
La déposition du cardinal Mindszenty. — Assemblées  
parlementaires et action administrative. — La Russie  
et l'Église. — L'éducation par la beauté.

## AU FIL DU MOIS . . . . . 76

S. Exc. Mgr Roméo Gagnon. — Réfugiés. — L'âme de  
Jeanne et la critique. — Colombie. — Portugal. — Le  
général Marshall.

## Chroniques

- LE PROBLÈME DU LOGEMENT  
EN BELGIQUE. . . . . Luc AERTS 77  
CINQUANTE ANS A LA DÉLÉ-  
GATION APOSTOLIQUE — I. Luigi d'APOLLONIA 79  
REGARDS SUR LA TERRE . . Alexandre DUGRÉ 81  
SÉRAPHIN A L'ÉCRAN . . . . Ernest GAGNON 83  
LA MAISON DU BÛCHERON : UNE  
ŒUVRE OU UN « TROU » ? . . Samuel AUDETTE 84

## Livres récents . . . . . 86

- Les Évangiles de la Vierge* . . . . Arthème TÉTRAULT  
*Bourdaloue*. . . . . Adélard DUGRÉ  
*La grâce de ma confirmation* . . . . Roland DION  
*Un homme providentiel :*  
*l'abbé Godin* . . . . Marcel DE LA SABLONNIÈRE  
*La Neige et le Feu* . . . . . Roger CANTIN  
*Manuel pratique de Chauffage,*  
*Plomberie et Réfrigération*. . . . Gérard SIMARD

## NOS COLLABORATEURS

Le P. Robert BERNIER, S. J., qui a déjà commenté pour nos lecteurs les principaux textes pontificaux, étudie aujourd'hui le dernier message de Noël. — M. l'abbé Lad. ARKAY est un aumônier hongrois en résidence à Bruxelles. — Mlle Juliette CHABOT, bibliothécaire adjointe à la bibliothèque municipale de Montréal et professeur à l'École de bibliothécaires de l'Université de Montréal, fut déléguée officiellement, en septembre dernier, par l'Association canadienne des bibliothécaires, au premier cours donné en Angleterre, par l'École internationale de l'U. N. E. S. C. O. — M. Luc AERTS, licencié en sciences économiques de l'Université de Louvain, est attaché au service d'études de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite de Bruxelles. — Le P. Ernest GAGNON, S. J., est professeur de littérature à la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal. — M. Samuel AUDETTE est vice-président général de l'U. C. C. et directeur général du Service forestier de cette association.

## RELATIONS

REVUE DU MOIS

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Jacques COUSINEAU, Joseph-H. LEDIT,  
Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Louis C.  
DE LÉRY, Luigi d'APOLLONIA, Jean ARCHAMBAULT,  
Jacques TREMBLAY, Richard ARÈS.

Secrétaire de la rédaction : Alfred BERNIER

Administrateur : Paul RACINE

Prix de l'abonnement :  
\$2.50 par année

A l'étranger : \$3.00  
Pour les étudiants : \$2.00

publiée par

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Centre de documentation, d'information et d'action sociale,  
sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Joseph-Papin ARCHAMBAULT

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est  
MONTRÉAL - 34

Tél. : CHerrier 3101  
CANADA

# Relations

IX<sup>ème</sup> année, No 99

École Sociale Populaire, Montréal

Mars 1949

## É D I T O R I A U X

### *L'hygiène industrielle*

L'IMPORTANT question de l'hygiène industrielle a de nouveau été soulevée dans la province. Il est impossible à l'opinion publique de fermer les yeux sur ce problème comme s'il s'agissait d'un mal inévitable.

Dans le cas de l'hygiène industrielle, la justice sociale a une triple exigence: prévention, traitement médical, indemnité.

*Prévention.* — Il faut d'abord prendre tous les moyens possibles de prévenir la maladie. Qu'il s'agisse d'une exploitation minière ou d'autres industries, si toutes les précautions possibles ne sont pas prises par les employeurs pour sauvegarder la santé des ouvriers et de la population environnante, l'administration publique a le devoir urgent de voir à ce qu'ils fassent tout pour éliminer ou du moins, si l'élimination totale est impossible, restreindre les causes du danger. La technique de la prévention a progressé. Négliger cette prévention, c'est avoir une pauvre conception des rapports entre employés et employeurs. La productivité qui résulterait d'une organisation du travail ne tenant pas suffisamment compte de la prévention « ne peut être saine et véritable parce que l'économie sociale est un groupement harmonieux de travailleurs dont chacun est doué de dignité humaine et de liberté » (Pie XII).

*Traitement.* — A supposer qu'un bon système de prévention devienne bientôt et partout une réalité, tous les cas de maladie ne seront pas supprimés comme par enchantement. Il y a d'ailleurs les hommes déjà frappés. Il faut donc organiser le traitement des maladies industrielles, sans lésinerie, en tenant compte des ressources de la science. Soulignons une des résolutions de la C. T. C. C. à son congrès de septembre dernier: « Que le gouvernement soit prié d'ajouter aux unités sanitaires existantes une clinique industrielle sous la juridiction du ministère du Travail et qu'un médecin indépendant des compagnies soit nommé par le gouvernement sur représentation de chaque conseil central. »

*Indemnité.* — Reste l'indemnité, advenant l'incapacité de travailler. Nous touchons ici à la *Loi provin-*

*ciale des Accidents du Travail.* Il faut mettre de côté, dans l'application de cette loi, les subtilités inconciliables avec une vue profondément humaine et chrétienne du problème que pose l'arrêt de travail pour l'ouvrier et sa famille.

Dans l'éditorial de juillet dernier, le R. P. Adéland Dugré écrivait à propos du *Procès des Veuves* qu'il s'agissait d'un épisode peu reluisant dans l'histoire de la justice sociale de notre province. Puis il ajoutait: « Par suite de l'imperfection depuis toujours des lois et des conditions de l'industrie en général, des injustices matérielles graves ont été subies qui exigent réparation. Les veuves et les orphelins de ceux qui sont morts de silicose, les ouvriers que cette maladie rend invalides, ont toujours droit à la justice sociale. »

La justice sociale ne doit pas être un vain mot.

\* \* \*

Il est légitime de reconnaître que le ministère du Travail a fait de la besogne en ces dernières années; mais il reste encore une bonne route à parcourir. L'opinion publique a le devoir de rester vigilante afin que l'hygiène industrielle progresse selon la triple exigence de la prévention, du traitement médical et de l'indemnité.

### *Code provincial du travail*

NOTRE LÉGISLATION OUVRIÈRE provinciale, formée de plusieurs lois édictées et amendées au cours des années qui se sont écoulées depuis 1901,—date de la *Loi des différends ouvriers*,—avait grandement besoin d'une refonte générale qui adapterait, coordonnerait et améliorerait, d'après l'expérience locale et la législation internationale, l'ensemble et le détail de ses dispositions. Tous les intéressés, patrons et ouvriers, étaient d'accord pour réclamer un Code du travail; par leurs représentants au Conseil supérieur du Travail, ils travaillaient depuis longtemps à sa rédaction.

Au début de la présente session, le bill n° 5 fut soumis à l'Assemblée législative: *Loi édictant le code du travail de la province de Québec.* A mesure qu'il est étudié, il soulève une vague de protestations. Les trois

grandes organisations ouvrières du Québec, groupant près de 200,000 travailleurs, forment pour la première fois dans l'histoire du mouvement ouvrier canadien un cartel organique sous le nom de *Conférence conjointe du travail syndiqué de la province de Québec*; ce cartel réclame, dans un télégramme motivé, le retrait pur et simple du bill. Les associations patronales conscientes de leurs intérêts durables et soucieuses du bien commun demandent la remise à un an. La Commission permanente du Conseil supérieur du Travail, à l'unanimité et en l'absence de ses représentants ouvriers qui ont refusé par principe d'étudier le bill en séance, recommande au ministre du Travail de renvoyer le projet à la prochaine session. La Commission sacerdotale d'études sociales, constituée par les archevêques et évêques de la province civile de Québec, déclare à son tour qu'au regard de la doctrine de l'Église, le bill n° 5 est insuffisant et « ne rencontre pas toutes les exigences actuelles de la justice sociale ». Comme aucun corps public, aucune association, aucune personnalité ne se prononcent en sa faveur, ouvertement et sous sa responsabilité, il est abandonné après trois semaines et retiré du feuillet de la Chambre.

Cette histoire a une morale.

Sur le plan politique d'abord. Il s'agissait d'un bill d'une importance capitale dont le but était de condenser une législation du travail vieille de près de cinquante ans. Il aurait été normal de recourir à des experts de différents milieux; il y en avait près du gouvernement: Ministère du Travail, Conseil Supérieur du Travail, etc. Les protestations unanimes montrent bien que les personnes vraiment qualifiées n'ont pas eu voix efficace au chapitre. Un bill aussi peu démocratique pouvait-il aspirer à vivre?

Le plan social ensuite. La rédaction trahit comme auteurs des avocats sans connaissances concrètes des relations dites professionnelles, peu soucieux de la

législation internationale du travail élaborée et mise au point avec beaucoup de soin, ignorant la doctrine sociale de l'Église. Le code bâtit un régime de travail dans le sens du code civil périmé et d'esprit libéral. En imposant l'isolement au petit et en mutilant le droit d'association, il favorise la lutte des classes. Ce bill antisocial méritait-il de vivre?

Le plan moral enfin. La question que l'on doit se poser ici parce qu'elle se pose d'emblée et que des ouvriers la posent à des prêtres éducateurs, est celle-ci: comment des professionnels catholiques pratiquants, instruits par des religieux et des prêtres depuis le stade élémentaire jusqu'à l'universitaire, dans des institutions fondées et maintenues à coups de sacrifices par le clergé, peuvent-ils avoir même pensé à un ensemble de dispositions de nature à réduire en servitude légale et réelle la multitude des petits salariés et à briser l'instrument de libération que ceux-ci s'étaient péniblement et pacifiquement forgé avec les encouragements de l'Église? Il y a là matière à réflexion.

Il est clair que le code révèle dans son inspiration un complexe de crainte à l'égard de la classe ouvrière pour qui les derniers papes ont manifesté une paternelle sollicitude. Il n'est pas exagéré de dire qu'il sonnait pour la première fois, au Canada français, l'appel à la lutte des classes patronale et ouvrière, à l'antagonisme des milieux ruraux et urbains. Il annonçait un avenir qui aurait pu être menaçant.

Si le code fût devenu loi, il n'aurait pas fait honneur à l'Église, parce que le gouvernement québécois, le seul de l'Amérique du Nord à être constitué en majorité de catholiques, passe pour s'inspirer des directives morales du clergé. La qualité de sa législation sociale condamnera ou magnifiera le rôle de l'Église dans l'élévation du niveau temporel de l'humanité.

Le bill n° 5 a été retiré. Rendons grâce à Dieu pour cette victoire de l'esprit.

## SIGNES DES TEMPS

### LE DEVOIR DE L'HEURE PRÉSENTE

Le devoir de l'heure présente n'est pas de gémir mais d'agir. Pas de gémissement sur ce qui est ou ce qui fut; mais reconstruction de ce qui se dressera, et doit se dresser pour le bien de la société. Aux meilleurs, à l'élite de la chrétienté, vibrante d'un enthousiasme de Croisés, il appartient de se grouper, dans l'esprit de vérité, de justice et d'amour, au cri de « Dieu le veut! », prêts à servir, à se dévouer comme les anciens croisés. Il s'agissait alors de délivrer la terre sanctifiée par la vie du Verbe de Dieu incarné; il s'agit aujourd'hui, si Nous pouvons Nous exprimer ainsi, d'une nouvelle croisade, bravant la mer des erreurs du jour et du temps, pour délivrer la terre sainte spirituelle, destinée à être le soutien et le fondement de normes et de lois immuables pour des constructions sociales d'une intérieure et solide stabilité...

... Qui veut que l'étoile de la paix se lève et se repose sur la société doit donner au travail la place que Dieu lui a marquée dès l'origine. Comme moyen indispensable de conquête du monde, moyen voulu par Dieu pour sa gloire, tout travail possède une dignité inaliénable et, en même temps, un lien étroit avec le perfectionnement personnel, noble dignité et prérogative du travail, que ne dépriment ni la peine ni le fardeau qu'il faut accepter comme conséquence du péché originel, en esprit de soumission et d'obéissance à la volonté de Dieu.

Qui connaît les grandes Encycliques de Nos prédécesseurs et Nos précédents messages sait que l'Église n'hésite pas à tirer les conclusions pratiques qui dérivent de la noblesse morale du travail et à les soutenir de tout le poids de son autorité. Ces exigences comprennent, outre un juste salaire suffisant aux nécessités de l'ouvrier et de sa famille, la conservation et le perfectionnement d'un ordre social qui rende possible et assurée, si modeste qu'elle soit, une propriété privée à toutes les classes du peuple, qui favorise une formation plus relevée pour les enfants des classes ouvrières spécialement doués d'intelligence et de bonne volonté, qui encourage le zèle et l'exercice pratique de l'esprit social dans l'entourage, dans le pays, dans la province, dans le peuple et dans la nation, qui, atténuant les heurts d'intérêts et de classes, ôte aux ouvriers l'impression d'être tenus à l'écart et leur procure l'expérience reconfortante d'une solidarité véritablement humaine et chrétiennement fraternelle.

Le progrès et le degré des réformes sociales de première urgence dépendent de la puissance économique des nations particulières. Seule une intelligente et généreuse coopération des forces entre puissants et faibles permettra d'accomplir une pacification universelle qui ne laisse pas couvrir les foyers d'incendie et d'infection d'où puissent surgir de nouvelles calamités.

(Message de Noël 1942.)

PIE XII.

RELATIONS

## QUAND LES NATIONS UNIES S'OCCUPENT DE DIEU!...

Richard ARÈS, S. J.

C'EST PAS SOUVENT que les Nations Unies ont à s'occuper de Dieu. Voilà un sujet que d'ordinaire elles prétendent bien ignorer, et qu'elles écartent lestement quand par hasard il ose se présenter, comme, par exemple, à San-Francisco, lors du vote du Préambule de la Charte. Volontiers plusieurs seraient prêtes à suspendre à la porte de leurs commissions délibérantes: « Défense à Dieu d'entrer. » Mais Celui-ci ne se laisse pas toujours facilement écarter, et de temps à autre, à propos d'une importante question de principe, il surgit et, se dressant devant les membres d'une commission, ahuris, gênés et embarrassés, il pose à chacun la redoutable interrogation: « Que pensez-vous de moi et quel témoignage êtes-vous prêt à me rendre ? »

Ainsi en a-t-il été lors des délibérations consacrées à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Par trois fois, Dieu a fait son apparition, posé sa question, et par trois fois les hommes responsables, réunis en conférences internationales dans leur palais, ont fait entendre la réponse même des habitants de Bethléem à la sainte Famille, la nuit du premier Noël: « Il n'y a pas de place pour vous dans notre hôtellerie. *Non erat eis locus in diversorio.* »

### PREMIER ACTE : LA TENTATIVE LIBANAISE

Le premier acte de ce drame international s'est déroulé à Genève, en décembre 1947, au sein de la Commission des Droits de l'Homme. Celle-ci en était à élaborer un article sur la famille, quand le délégué du Liban, le Dr Malik, proposa l'insertion dans cet article de la phrase suivante: « La famille est douée, par le Créateur, de droits inaliénables, qui sont antérieurs à toute loi positive... » Cet amendement, il le justifia en ces termes: « Dire que la famille est douée de certains droits ne constitue pas une innovation. Mais d'où viennent-ils ces droits? Ils nous viennent du Créateur. Nulle part ailleurs, Il n'est mentionné dans la Déclaration. Et cela serait tout de même étrange si nous ne Le mentionnions nulle part. »

Le délégué soviétique se chargea de la réponse. C'est là, dit-il, un amendement très difficile à adopter. La Déclaration doit s'adresser à toute l'humanité, aux gens de toute croyance et même à ceux qui n'en ont aucune, et ces derniers ne peuvent déduire de Dieu les droits de la famille.

On prit le vote: il y eut six voix favorables (Liban, Chili, Chine, Inde, Panama et Philippines), neuf voix opposées (Belgique, Biélorussie, États-Unis, France,

Grande-Bretagne, Ukraine, U. R. S. S., Uruguay et Yougoslavie), et trois abstentions (Australie, Égypte, Iran). Commentant ce résultat, l'observateur de l'Internationale Syndicale Chrétienne, à qui nous empruntons ces détails, ajoute: « Par neuf voix contre six, la Commission avait décidé de ne pas mentionner le Créateur. La majorité ne comprenait pas seulement les Russes et leurs vassaux, mais également les autres grands: la France, les États-Unis, l'Angleterre et la Belgique. La minorité comprenait des pays à majorité chrétienne tels que le Chili, le Liban, le Panama et les Philippines, mais également la Chine et l'Inde. Aucun pays européen n'était prêt à reconnaître les droits de Dieu avec la majorité de la Commission. La Chine et l'Inde, par contre, les ont reconnus. »

### DEUXIÈME ACTE : LA TENTATIVE BRÉSILIENNE

Nous n'étions pas à Genève; aussi nous contentons-nous de rapporter ce premier acte sans commentaires. Mais, à Paris, le lever du rideau nous trouva au premier rang des spectateurs. Les acteurs du drame n'étaient plus seulement dix-huit comme à Genève, mais bien cinquante-huit, tous les États-membres ayant tenu à se faire représenter à cette importante discussion sur les droits de l'homme. Parmi les délégués, il y avait des catholiques, des protestants, des juifs, des hindouistes, des confucéens, des musulmans, des théosophes, des positivistes, des athées, des communistes, etc.; et tout ce monde-là allait bientôt s'embarquer dans une discussion sur Dieu, allait bientôt jouer au concile œcuménique! Le spectacle vraiment en valait la peine.

Ce fut le Brésil qui ouvrit l'offensive en faveur d'une mention de Dieu dans l'article premier. Cet article affirmait déjà que « les hommes sont doués par la nature de raison et de conscience ». Le délégué brésilien proposa de l'amender ainsi: « *Créés à l'image et à la ressemblance de Dieu*, ils sont doués de raison et de conscience... », et, pour faire accepter son amendement, il tint à ses collègues le discours suivant: La Déclaration devrait contenir une référence à Dieu, origine absolue des droits de l'homme comme de tout droit, et sans laquelle elle semblerait suspendue dans le vide. Les rédacteurs de la Déclaration américaine d'Indépendance, ainsi que ceux de beaucoup de constitutions nationales, n'ont pas hésité à implorer la protection divine sur leurs efforts en vue de construire la paix. Une telle référence engagerait les grands courants spirituels à soutenir les principes énoncés dans ce document, et

cela d'autant plus que le fondement de notre civilisation repose sur l'idée d'un Être suprême. En outre, la crise actuelle est née pour beaucoup du fait que l'homme s'est éloigné de Dieu, et elle ne sera surmontée que par un retour sincère à Lui: « La mention de la Divinité s'adresse à tous ceux qui croient à Dieu, à tous les croyants dans le sens le plus large de ce terme... Et ceux-là forment l'écrasante majorité de la population dans tous les pays-membres des Nations Unies. Le travail de cette Commission serait beaucoup plus profondément lié à la volonté et aux espoirs des masses populaires si, au lieu de n'être que l'expression d'une sèche philosophie agnostique, il interprétait aussi la foi religieuse de la plus grande partie de l'humanité. »

Ce sermon diplomatique suscita, comme on le pense bien, un profond remous et des réactions très diverses au sein de la Commission. Avec empressement, la Bolivie, le Liban et la Colombie se déclarèrent prêts à appuyer l'amendement brésilien: la foi en un Être suprême, dirent-ils, étant le facteur commun à toute l'humanité et la base la plus saine pour une compréhension mutuelle, l'on doit mentionner cette foi dans la Déclaration, dont l'influence sur le cœur et l'esprit des hommes sera du coup renforcée.

Encore plus catégorique, si l'on peut dire, fut l'appui de l'Argentine. Cet amendement, déclara le représentant de ce pays, ne prétend nullement imposer une philosophie ou une foi à une partie de l'humanité. Dire que les hommes sont créés à l'image de Dieu, c'est évoquer une croyance commune à tous les hommes, c'est poser une affirmation susceptible de la plus large interprétation. Bien vaines sont les appréhensions que suscite une allusion à Dieu, car la liberté de religion est garantie dans l'un des articles subséquents, et tous les hommes n'en auront pas moins le droit de continuer à professer la foi ou la philosophie de leur choix. Cette allusion conférerait à l'article premier une force bien plus grande, un élément d'universalité, un souffle divin: il s'élèverait alors au-dessus des considérations de pure politique et contribuerait à apaiser et à tranquilliser l'âme des hommes.

Certains, poursuit le délégué d'Argentine, prétendent qu'il y a opposition entre la religion et la politique; mais, au contraire, c'est la religion qui donne à l'homme l'inspiration dont il a besoin pour suivre les voies de la paix: politique et religion doivent s'harmoniser, et l'humanité doit être guidée dans la poursuite de son idéal par les principes de l'Évangile. On peut dire avec raison que le Décalogue constitue la première déclaration des droits de l'homme. Je suis prêt à m'incliner devant la volonté de la majorité, mais je rappelle que, dans le passé, c'est fréquemment la minorité qui a soutenu les causes les plus élevées, et je prie instamment mes collègues de respecter l'opinion de la minorité.

A cette franche profession de foi et à cet appel si noble des deux grands pays de l'Amérique latine,

qu'allait répondre la majorité? Si on laisse de côté pour l'instant l'U. R. S. S., l'on peut ramener à trois principales les raisons invoquées contre l'adoption de l'amendement brésilien.

La première, en vérité, ne pèse pas lourd et concerne plutôt les dispositions personnelles des délégués que le fond même du problème. Que l'homme soit créé à l'image de Dieu, observe-t-on, c'est là une question tellement délicate qu'on devrait s'abstenir de l'aborder (Belgique), une question qu'il est gênant de trancher par un vote (Chine), et très embarrassante pour les membres dont l'opinion personnelle ne s'accorde peut-être pas avec les vues officielles qu'ils sont chargés d'exposer (Chili). En somme, on dit au Brésil: votre proposition est embêtante pour la majorité. Soyez gentil: retirez-la.

Beaucoup plus sérieuse cependant se présentait la deuxième raison. La Déclaration, disait-on, est un document juridique, rédigé pour toute l'humanité, pour toutes les religions; aussi doit-elle contenir la définition de droits et de libertés, et non de postulats philosophiques (Équateur, Panama). Comme aucun dénominateur commun en ce qui concerne la religion n'a pu encore être trouvé pour les peuples du monde entier, aucune Divinité ne doit être mentionnée dans un document des Nations Unies, dont la philosophie de base ne saurait être qu'universelle (Uruguay). C'est là un amendement qui soulève des problèmes métaphysiques, qui dépasse en fait la capacité du jugement de l'homme et que la Commission n'a pas à trancher par un vote. Le temps de l'intolérance religieuse est révolu (Chine). Un document juridique ne doit mentionner aucune source transcendante des droits (Uruguay). Bref, disait-on au Brésil, toute question métaphysique ou théologique est ici déplacée: retirez votre amendement.

Enfin, l'on invoqua surtout la raison d'universalité et d'unanimité. Que l'homme soit créé à l'image de Dieu, répétait-on, c'est là une question controversée, sur laquelle tous les délégués ne professent pas la même opinion, une affirmation qui n'est pas universellement acceptée et qui, par conséquent, ne peut que compromettre l'accord des délégués et l'unanimité du vote sur l'article premier (Chili, Chine, Grande-Bretagne, Inde, France). Le délégué de l'Inde trouve même qu'il y a conflit entre cette assertion et les découvertes scientifiques sur l'origine de l'homme. De son côté, reprenant la thèse exposée par Jacques Maritain dans son discours d'ouverture de l'Assemblée de l'Unesco à Mexico, en 1947, le représentant de la France soutient qu'il vaut mieux ne pas essayer de se mettre d'accord sur la question des origines de l'homme ou sur celle de l'origine de ses droits. Le but essentiel que doit chercher à atteindre la Commission, c'est une entente sur de communs principes d'action en vue de sauvegarder les droits de l'homme, et une telle entente est possible entre croyants et non-croyants, même s'il y a des diver-

gences dans les justifications théoriques et fondamentales de ces droits. En résumé, répète-t-on au Brésil, votre amendement compromet l'unanimité et peut même empêcher l'adhésion de plusieurs pays à la Déclaration: retirez-la.

Et la Russie? Elle a été vraiment à la hauteur de sa réputation. Son délégué s'oppose à toute mention de Dieu. Ses raisons? Il ne veut pas d'affirmation théologique dans un document des Nations Unies; on n'en a pas besoin, dit-il, on peut et on doit s'en passer. Il faut, en outre, que la Déclaration puisse être acceptée par le plus grand nombre possible de nations; or l'amendement brésilien est de telle nature qu'un bon nombre de délégués ne peuvent y souscrire.

Jusqu'ici rien de bien neuf: ce sont les arguments mêmes de la majorité. Mais, une fois lancé, le délégué soviétique ne pouvait s'arrêter en si bonne voie et se devait de faire preuve d'originalité. Il développe donc les cinq arguments suivants: 1° l'article premier est la base de toute la Déclaration et, comme tel, ne doit pas contenir de question qu'il est du ressort de chaque individu de résoudre par lui-même; 2° l'amendement brésilien, avec les meilleures intentions du monde, n'en est pas moins contraire à l'un des droits explicitement reconnus dans la Déclaration: celui de la liberté de pensée, de conscience et de religion; 3° cet amendement serait aussi en contradiction avec les constitutions des nombreux pays qui ont proclamé la séparation de l'Église et de l'État; 4° « nous ne pouvons imposer au monde une seule conception religieuse de Dieu », et surtout pas par le moyen d'un vote dans lequel certaines religions seraient d'avance certaines de l'emporter; 5° enfin, — argument suprême pour un pays qui se prétend à l'avant-garde de l'histoire, — essayer d'imposer aux autres sa propre foi ou sa propre philosophie, c'est un retour aux idées courantes à l'époque des Croisades, et l'humanité a progressé depuis ce temps: « Dans mon pays, ajoute-t-il en terminant, cette opinion selon laquelle l'homme a été créé à l'image de Dieu est très discutée, et parfois même est considérée comme rétrograde sur le plan social » (texte anglais: *and sometimes even regarded as reflecting « a certain sign of social backwardness »*).

Tant d'impudence appelait une réponse et méritait une leçon. La Colombie et la Bolivie s'en chargèrent. Leurs représentants s'attachèrent surtout à réfuter l'objection tirée de la séparation de l'Église et de l'État: c'est là, dirent-ils, une objection sans valeur, car une allusion à Dieu dans la Déclaration pourrait être interprétée par chaque pays en accord avec sa propre croyance religieuse, et, en outre, la plupart des États accordent à leurs citoyens la liberté de conscience. Même en U. R. S. S., précise le délégué de Bolivie, où l'on a tenté d'abolir toute idée de Dieu, la liberté du culte a été rétablie; aussi suffirait-il d'un peu de tolérance mutuelle en cette affaire, pour qu'on parvienne

à trouver un dénominateur commun. Plus véhément et sentant sans doute la partie perdue, le délégué de Bolivie dénonce avec vigueur les thèses matérialistes au nom desquelles on s'objecte à la mention de Dieu. Il y a, termine-t-il, des idéologies qui se prétendent progressistes, mais qui, en réalité, ravalent l'homme « au niveau du chien »!

La cause de Dieu était entendue. Seize pays avaient pris part aux débats; quatre seulement appuyaient à fond l'amendement brésilien (Argentine, Colombie, Bolivie, Liban), deux présentaient des réserves de forme (Cuba, Pays-Bas,) tous les autres avaient manifesté soit leur embarras, soit leur répugnance, soit leur franche opposition. L'amendement ne passerait pas. A regret, le délégué brésilien annonça qu'il le retirait, mais pour un temps seulement, et sur la promesse formelle du représentant des Pays-Bas que la lutte sur le même sujet se poursuivrait quand la Commission aborderait la question du Préambule.

#### TROISIÈME ACTE : LA TENTATIVE HOLLANDAISE

Ce fut le troisième acte. Cette fois, un nouvel acteur entra en scène et du coup captait le premier rôle: le R. P. Beaufort, O. F. M., professeur à l'Université catholique de Nimègue et représentant des Pays-Bas pour la circonstance. Sa proposition, rédigée avec grande habileté, visait à introduire dans le premier paragraphe du Préambule une incidente affirmant que les droits énoncés dans la Déclaration étaient « *fondés sur l'origine divine et la destinée immortelle de l'homme* ».

Dans un long plaidoyer, le religieux hollandais, quelque peu perdu au milieu de tous ces diplomates, s'attacha à montrer le sens véritable de son amendement et à réfuter à l'avance les objections possibles. Cette proposition, dit-il, affirme la relation existant entre le Créateur et l'homme, établit l'origine de l'homme et fait ressortir sa destinée. On a objecté que des amendements de ce genre ne peuvent être acceptés par ceux ici présents qui se déclarent agnostiques. Certes ce serait un crime que d'imposer des idées, puisque toute conviction doit être respectée. Mais ceux qui désirent voir leurs convictions respectées doivent aussi pratiquer le respect pour celles des autres. Pour ceux qui ne sont pas croyants, cet amendement est simplement dépourvu de sens; il ne saurait leur nuire ni blesser leur conscience, puisque, en somme, ils se rallient à la formule: *Ignoramus et ignorabimus*. Par contre, en l'adoptant, on donnera satisfaction à la majorité de la population du monde. Des millions d'êtres humains déplorent que la Charte des Nations Unies ne mentionne pas le nom de Dieu. L'introduire dans la Déclaration comblerait cette grave lacune et soulagerait la conscience de beaucoup.

La Déclaration, a-t-on dit, doit être humaine. Certes, mais pour qu'elle le soit vraiment, elle doit décrire d'une manière complète la nature de l'homme,

en donner par conséquent « une définition par compréhension »; elle doit aussi reconnaître les relations fondamentales qui existent entre l'homme et son Créateur. On a ajouté: pas d'affirmation d'ordre métaphysique dans ce document. Mais ce serait une illusion que de croire possible de rédiger une Déclaration des Droits de l'Homme sans s'appuyer sur des données métaphysiques. Vous y affirmez déjà que tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droit; or cette dignité et ces droits proviennent de la nature de l'homme, et si cette dignité lui est inhérente de par sa nature, nécessairement la question se pose: quelle est cette nature?

Dans la plupart des documents enfin, il n'est pas besoin de mentionner la relation qui existe entre l'homme et son Créateur, mais dans une déclaration des droits de l'homme où il s'agit de l'humanité tout entière, dans un document de signification mondiale, appelé à servir de modèle durant les siècles à venir, nous devons « ouvertement et clairement montrer notre croyance dans le Créateur ».

Cette proposition hollandaise obtient aussitôt l'appui chaleureux du Brésil et de la Bolivie; si on ne l'adopte pas, disent-ils, la Déclaration sera reçue froidement dans beaucoup de pays, où elle apparaîtra comme une manifestation de l'orgueil de l'homme plutôt que comme une garantie sérieuse de ses droits.

Mais la majorité se laisserait-elle convertir par ces arguments? On put l'espérer un moment, quand à tour de rôle la Belgique, l'Australie et la Grande-Bretagne déclarèrent en substance: personnellement nous sommes prêts à appuyer l'amendement hollandais, car il justifie de la manière la plus convaincante l'idée de la dignité de l'homme et accroît ainsi la portée de la Déclaration; mais si la majorité n'en veut pas, il serait vain d'essayer de le lui imposer.

Celle-ci en voudrait-elle? Il apparut bientôt que non. Les mêmes arguments revinrent: nous sommes chargés de rédiger un document juridique, non un traité de philosophie (Équateur); pas d'énoncé dogmatique dans une Déclaration à portée universelle (Inde); on ne peut se prononcer sur un problème aussi important par une procédure de vote fondée sur la souveraineté égale des États et ne tenant compte que des facteurs politiques: ce serait inapproprié, irrespectueux et même injuste: dans un cas de conscience de cet ordre, c'est le nombre d'« âmes » représentées par chaque vote qui doit compter (Chine); amendement inacceptable, parce qu'il traite d'une question qui a divisé les hommes depuis des siècles, qui les a rendus intolérants et même cruels les uns envers les autres et sur laquelle l'accord, même aujourd'hui, est impossible (France).

Comme il fallait s'y attendre, le groupe soviétique, cette fois encore, chargea à fond de train. U. R. S. S., Biélorussie, Ukraine, Pologne, proclamèrent leur opposition irréductible à la proposition hollandaise, et

cela au nom de la science, de la laïcité, de la liberté de conscience et du progrès.

Au nom de la science tout d'abord. L'amendement hollandais est inacceptable, car il soulève une question très contestée de philosophie, il essaie de justifier les inégalités existantes par des arguments métaphysiques qui ne peuvent être prouvés scientifiquement. Au nom de la laïcité ensuite, tant de l'organisme international que des États-membres. L'O. N. U. est une organisation laïque qui n'a pas à traiter de questions religieuses. Je m'oppose, dira le délégué polonais, à toute mention de la Divinité au nom de ce principe: « Rendons à Dieu ce qui appartient à Dieu, et aux Nations Unies ce qui appartient aux Nations Unies. » De plus, bon nombre de pays ont proclamé chez eux la séparation de l'Église et de l'État, et ne peuvent admettre une telle proposition.

Au nom de la liberté de conscience. L'amendement est inacceptable, parce qu'il porte atteinte à l'exercice de la liberté de conscience et ne tient pas compte du fait que certaines gens n'acceptent plus l'idée de religion (Ukraine). Au nom du progrès enfin. Cette question de l'origine divine de l'homme a déjà été débattue en France il y a cinq siècles, et la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 n'a pas jugé bon d'en faire mention. Pour l'époque, cette Déclaration constituait un progrès; celle d'aujourd'hui ne devrait pas mentionner des questions dépassées (U. R. S. S.).

Pour toutes ces raisons, proclama finalement le représentant de l'Ukraine, si cet amendement est accepté, je ne pourrai voter en faveur de l'ensemble de la Déclaration.

Encore une fois, la cause de Dieu était entendue... et perdue d'avance. En vain, le P. Beaufort reprit-il son plaidoyer et montra-t-il à ses collègues le danger d'adopter comme principe préalable: il faut éliminer les questions controversées afin de réaliser l'unanimité; en vain s'acharna-t-il à leur faire comprendre que son amendement, tel que rédigé, pouvait être accepté par la majeure partie de la population de tous les pays, et qu'il était compatible avec toutes les religions et même avec les conceptions de ceux qui croyaient à l'existence d'un Être suprême pour des raisons d'ordre strictement philosophique; en vain les mit-il en garde contre le péril de laisser prévaloir la conception matérialiste monstrueuse qui fait de l'homme un simple moyen au service de l'État. Tous ces arguments ne parvinrent pas à ébranler la majorité. Aussi finit-il par céder: puisque, déclara-t-il, mon amendement n'a pas rencontré la faveur de la plus grande partie de la Commission, je n'insiste pas pour qu'il soit mis aux voix.

C'était la fin du drame. Les représentants responsables de l'humanité déniaient à Dieu toute place dans leur œuvre; ils se refusaient à reconnaître officiellement à l'homme toute ressemblance avec la Divinité, toute origine divine et toute destinée immortelle; leurs droits, ils entendaient les tenir d'eux-mêmes et des Nations Unies. C'est là toute la tragédie de notre époque.

# LA VRAIE VOLONTÉ DE PAIX

Robert BERNIER, S. J.

DANS son dernier message de Noël à l'univers, Sa Sainteté Pie XII a indiqué « les caractères d'une vraie volonté de paix ».

L'importance de l'enseignement formulé dans ce texte est de toute première grandeur, tant à cause de l'autorité surnaturelle du Pontife s'adressant à l'Église universelle, que de l'actualité et de la gravité du sujet traité. Notre tâche se bornera, en ce bref commentaire, à dégager du message pontifical l'enseignement théologique qu'il contient sur son objet central: les caractères d'une vraie volonté de paix.

Du texte papal ressort clairement quels sont ceux qui ont le plus besoin de recevoir sa lumière. Ce sont les hommes qui « compromettent sans le vouloir la cause de la paix, précisément en un temps où l'humanité, écrasée sous le poids des armements, angoissée par la prévision de conflits nouveaux et plus graves, tremble à la seule pensée d'une future catastrophe ».

Parmi ceux-là qui compromettent la paix, « les uns reprennent l'antique dicton, non entièrement faux mais qui se prête à être mal compris, et dont on a souvent abusé: « *Si vis pacem, para bellum*. Si tu veux la paix, prépare la guerre. » D'autres pensent trouver le salut dans la formule: « Paix à tout prix. » Les uns et les autres la mettent en danger; les uns parce qu'ils suscitent la méfiance, les autres parce qu'ils encouragent l'assurance de ceux qui préparent l'agression ».

Aux uns et aux autres, le Pape rappelle la doctrine chrétienne traditionnelle de la guerre.

La guerre n'est pas et ne peut pas être en soi un instrument de défense du « prestige ou de l'honneur national ». Le motif d'une juste guerre ne peut jamais être *formellement* la défense de ses propres intérêts *comme tels*, mais doit consister dans la volonté de rétablir la justice lésée et le droit violé.

La guerre n'est pas davantage, en soi, un mal qu'il faudrait s'épargner coûte que coûte, un mal auquel on devrait rester pleinement étranger. Elle ne peut être considérée, selon l'aphorisme traditionnel, *ut res inter alios acta*, « comme une chose qui se passe entre les autres », qui ne regarde que les autres. A la lumière de cet enseignement traditionnel, Pie IX a condamné « le principe dit de non-intervention » (Cf. *Syllabus*, 1864).

La guerre est de soi un moyen de réprimer une violation de la justice que ne peut réprimer efficacement une autorité politique dans l'exercice de sa compétence juridique. A défaut donc et en suppléance d'une autorité politique — locale ou universelle — efficace, les autorités politiques (les États) au sein de la communauté des nations peuvent et en certains cas doivent réprimer par la guerre la violation de la justice, « pourvu

toujours qu'il y ait probabilité fondée de succès ». Les autorités politiques sont ici solidaires et toutes se trouvent donc dans l'obligation de participer à cette répression. Non dans la mesure de leurs intérêts, mais dans celle de leur capacité effective. Le droit doit être défendu par devoir et non pour les avantages qu'on trouve à le défendre. Il est à peine besoin de signaler que la guerre ne doit pas causer d'injustice nouvelle, puisqu'elle n'est qu'un moyen de rétablir le droit.

Prétendre supprimer en droit ce moyen, souvent unique, de réprimer l'injustice, avant même d'avoir institué (selon le devoir grave qui s'impose à tous) un autre moyen plus efficace et moins nocif, à savoir une autorité superétatique, ce serait non pas travailler pour la paix réelle, qui réside dans l'ordre, son maintien et sa défense, mais compromettre « sans le vouloir la cause de la paix ». Ce serait tout autant compromettre la paix que de faire de la guerre ou de la simple « menace de guerre » « une question de prestige ou d'honneur national », tout autant que de refuser « d'écarter ou au moins de diminuer les causes de tension qui aggravent moralement et matériellement le péril de guerre ». Ces causes étant « principalement, dit Pie XII, la relative étroitesse du territoire national et la pénurie des matières premières ».

Conscientes donc du devoir grave de réprimer toute violation du droit échappant à une répression juridique efficace, les autorités politiques et les peuples qu'elles dirigent se voient dans l'obligation de travailler à prévenir le recours à la guerre en isolant de la communauté des nations tout violateur du droit. « Tout violateur du droit doit être mis, comme perturbateur de la paix, dans une solitude infamante au ban de la société civile. » Le Pape souhaite que l'O. N. U. endosse cette responsabilité: « Puisse l'Organisation des Nations Unies devenir la pleine et pure expression de cette solidarité internationale de paix, effaçant de ses institutions et de ses statuts tout vestige de son origine, qui était nécessairement une solidarité de guerre. »

Cette mise au ban de la société civile signifiera au violateur du droit la conscience qu'ont les peuples dans leur ensemble de la responsabilité solidaire qui leur est échue de maintenir, fût-ce par la force et à leur détriment, sans considérer premièrement leurs intérêts propres, le respect du droit. Une telle détermination, signifiée et comprise, ne constitue-t-elle pas le meilleur préservatif contre la violation de la justice? Il importe de souligner cet aspect capital du message de Pie XII: « Un peuple menacé ou déjà victime d'une injuste agression, s'il veut penser et agir chrétiennement, ne peut demeurer dans une indifférence passive; à plus

*forte raison, la solidarité de la famille des peuples interdit-elle aux autres de se comporter comme de simples spectateurs dans une attitude d'impassible neutralité.* Qui pourra jamais mesurer les dommages déjà occasionnés dans le passé par une telle indifférence, bien étrangère au sentiment chrétien, envers la guerre d'agression? Combien elle a fait éprouver plus vivement le sentiment du manque de sécurité chez les « grands » et par-dessus tout chez les « petits »! A-t-elle en compensation apporté quelque avantage? Au contraire, elle n'a fait que rassurer et encourager les auteurs et fauteurs d'agressions, laissant chacun des peuples, abandonnés à eux-mêmes, dans la nécessité d'augmenter indéfiniment son armement. » Cette « vraie volonté de paix » des autorités politiques de l'univers est « forte comme l'acier », ajoute Pie XII. Elle est étrangère à l'esprit de « compromis », à « la tentative de se sauver aux dépens d'autrui », qui favorisent « la fortune de l'agresseur ».

Cette « vraie volonté de paix » n'est dirigée que par un motif : établir et protéger le règne du droit et de la justice pour tous et par tous. « Elle est d'une bien autre trempe que le simple sentiment d'humanité, trop souvent fait de pure impressionnabilité, qui ne déteste la guerre qu'à cause de ses horreurs et de ses atrocités, de ses destructions et de ses conséquences, et non pas aussi à cause de son injustice. »

On ne saurait trop insister sur l'importance primordiale de cet enseignement pontifical. A cette heure où un immense désir de paix se fait jour chez tous les peuples démocratiques et dans la mesure même où ils sont restés davantage chrétiens, n'est-il pas providentiel que la voix du Pape, empreinte de son autorité surnaturelle, vienne rappeler qu'une volonté mal éclairée de paix — provenant d'un désir inconditionné de paix et du dessein de sauvegarder, par des compromis, ses intérêts particuliers — compromet irrémédiablement la paix par l'audace qu'elle permet à celui qui prépare l'agression? Tandis que « l'assurance qu'un tel devoir (la répression collective d'une injuste agression) ne demeurera pas sans être rempli, servira à décourager l'agresseur et par suite à éviter la guerre, ou du moins, dans la pire des hypothèses, à en abrégier les souffrances. Ainsi le proverbe : « Si tu veux la paix, prépare la guerre », demeure, avec un sens meilleur, comme aussi la formule : « La paix à tout prix. » Ce qui importe, c'est de vouloir sincèrement et chrétiennement la paix ».

Devant cette leçon de haute prudence, certains ont éprouvé quelque difficulté à saisir la continuité des enseignements pontificaux.

Pie XII lui-même, dans son message de Noël 1941, n'avait-il pas affirmé : « Dans le champ d'un ordre nouveau fondé sur les principes moraux, il n'y a pas de place pour la lésion de la liberté, de l'intégrité et de la sécurité des autres nations, quelles que soient leur extension territoriale ou leur capacité de défense. S'il

est inévitable que les grands États, grâce à leurs possibilités plus nombreuses et à leur puissance, tracent le chemin quand il s'agit de constituer des groupes économiques entre eux et les nations plus petites et plus faibles, on ne peut cependant contester à ces dernières — et cela relève de l'intérêt général —, le droit qu'elles ont : a) au respect de leur liberté politique; b) à l'*inviolabilité réelle, lors de contestations entre États, de cette neutralité qui leur revient, de par le droit naturel et de par le droit des gens*; enfin, c) à la sécurité de leur développement économique. C'est seulement ainsi, en effet, qu'elles pourront promouvoir adéquatement chez elles le bien commun, à savoir le bien-être matériel et spirituel de leurs populations » ?

Comment comprendre cette « inviolabilité réelle de cette neutralité qui leur revient de par le droit naturel », en regard de l'enseignement que le Pape nous donne aujourd'hui ?

Comment, de plus, comprendre l'enseignement d'aujourd'hui en regard du message de Noël 1944, où Pie XII affirmait : « La théorie de la guerre, comme moyen apte et proportionné de résoudre les conflits internationaux, est désormais dépassée... Il y a un devoir qui oblige tout le monde... : celui de faire tout ce qui est possible pour proscrire et bannir une fois pour toutes les guerres d'agression comme solution légitime pour les controverses internationales et comme moyen de réalisation pour des aspirations nationales » ? « Le droit de guerre a cessé d'exister », pouvions-nous conclure en commentant ce message-époque (cf. RELATIONS, novembre 1945, « Un tournant de la politique catholique »).

Pourtant, jamais la continuité et la cohérence de l'enseignement pontifical n'ont été plus manifestes. Pour s'en rendre compte cependant, il est nécessaire d'étudier cet enseignement dans son contexte et à la lumière des principes qui le commandent, et non en opposant énoncés partiels à énoncés partiels.

En 1941, Pie XII rappelait que les grands États ne peuvent, du fait qu'ils sont grands États, contraindre les petits à une économie ou à des mesures politiques dictées par eux. Pas davantage, « lors de contestations entre États », ils ne peuvent violer la neutralité des États plus faibles. Applications différentes du même principe : les grands États, comme tels, ne peuvent violer la liberté des petits, ni durant la paix, ni durant la guerre. Ce qui revient aux « nations plus petites et plus faibles », « de par le droit naturel et de par le droit des gens », c'est « l'inviolabilité réelle » de leur « neutralité ».

Mais rien n'est dit dans ce contexte, qui n'y touche en aucune façon, de la manière dont les petits États doivent user de cette neutralité inviolable par les autres. Il en est ici comme de la liberté de l'homme qui ne peut être contraint par son semblable. Cette liberté ne supprime pas — comme le libéralisme le conclut faussement — ses devoirs et ses responsabilités à lui.

Pie XII ne change rien à l'enseignement de Pie IX condamnant le droit de neutralité entendu comme le droit de ne se mêler en rien du bien commun international. Commentant le texte de 1941, Mgr Charles Journet, l'ardent défenseur de la neutralité suisse, entend bien ainsi le message pontifical :

« A côté du *Syllabus* qui condamnait le principe de *non-intervention*, nous avons ici l'affirmation d'un *droit de neutralité*. Ce sont là deux aspects complémentaires d'une même haute vérité. Ils ne doivent pas être affirmés l'un *contre* (souligné par l'auteur) l'autre » (*Exigences chrétiennes en Politique*, Paris, Egloff, 1945).

Aujourd'hui, Pie XII rappelle les devoirs qui incombent à chaque État libre, et dont aucun État n'est dispensé du fait que les autres États, ses égaux, ont l'obligation de respecter sa neutralité.

Dans son message de Noël 1944, inspiré du sens profond de la théologie traditionnelle de la guerre, Pie XII rectifiait la conception, courante aujourd'hui, du droit de guerre, perçu comme un droit subjectif de défense d'un bien naturel ou étatique comme tel; conception qui n'avait que trop gagné les catholiques eux-mêmes. Que le lecteur nous permette, encore une fois, de le renvoyer à notre article de *RELATIONS*, novembre 1945, que nous ne pouvons reprendre ici tout au long.

Le Pape indiquait alors l'obligation grave et urgente que le développement du bien commun universel impose à tous les peuples: celle d'instituer une autorité politique universelle qui aura « dans ses attributions d'étouffer dans son germe toute menace d'agression isolée ou collective ». Par conséquent, « la théorie de la guerre, comme moyen apte et proportionné de résoudre les conflits internationaux, est désormais dépassée ». Et donc « il y a un devoir qui oblige tout le monde..., celui de... bannir... les guerres d'agression... ».

Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, Pie XII a insisté sur la grave obligation de conscience de travailler à éliminer la guerre comme moyen légitime de défendre la justice, en instituant une autorité apte à remplir ce rôle par des moyens juridiques. C'est pour cela précisément, afin que les plus dociles de ses fils ne risquent pas de se méprendre sur son véritable enseignement, qu'il se devait de montrer que l'effort pour dépasser le stage de l'emploi d'un moyen périmé de droit, ne supprime pas le droit et parfois le devoir d'user de ce moyen tant que l'effort obligatoire n'a pas réussi à le remplacer par le seul moyen efficace de droit, l'autorité internationale.

Le message de 1944, enseignant que le droit de guerre est *de jure* dépassé, tend à montrer aux États l'absolue nécessité de la collaboration internationale la plus intime, en vue de parvenir, le plus rapidement possible, à établir une autorité gardienne de la justice. Là réside « la volonté vraie » de redresser toute injustice et de réprimer toute violation du droit, « la vraie volonté de paix ».

Si les petits États allaient voir dans ces enseignements pontificaux — la caducité du droit de guerre, l'obligation pour les grands États de respecter la neutralité des autres — une espèce de confirmation de leurs prétentions à l'isolement jusqu'à ce que les jours soient meilleurs, s'ils attendaient trop exclusivement de la Providence le maintien du droit et de la justice ici-bas, jamais l'humanité n'aurait connu plus grave danger. Car alors la communauté des nations laisserait voir simultanément son refus d'user de la guerre et son manque de foi dans les seuls efforts sérieux pour établir un ordre pacifique. Jamais les agresseurs du droit, au faite de leur puissance, n'auraient davantage eu champ libre.

C'est pourquoi le Vatican, conscient du péril, a décrit « les caractères de la vraie volonté de paix ». Les devoirs qu'on ne peut remplir immédiatement ou qu'on néglige de remplir ne peuvent servir de prétexte pour dispenser de devoirs permanents. Nous n'avons pas su travailler efficacement à l'institution d'une autorité superétatique, ou nous ne l'avons pas efficacement voulu: il ne faudrait pas, pour autant, oublier le devoir permanent de redresser l'injustice et de réprimer la violation du droit. L'obligation demeure d'user, quand il est nécessaire, du moyen moins apte (même dépassé de *droit*), la guerre, s'il est le seul dont on dispose. Du reste, la volonté consciente, résolue et collective de l'employer s'il devient nécessaire, relève d'une vraie volonté de paix. Car la résolution de se servir de la force, non en tant que moyen de défense de ses intérêts particuliers, mais en tant que moyen pour redresser l'injustice, est nécessaire pour « décourager l'agresseur ». Permettre à l'agresseur l'impunité constituerait un mal plus grand que les méfaits mêmes de la guerre. Seule une telle résolution est capable d'« éviter la guerre » ou, « dans la pire des hypothèses », d'en « abrégier les souffrances ».

L'enseignement pontifical nous met en garde contre les pseudo-efforts de paix: compromis en vue d'intérêts égoïstes, menaces de guerre pour les mêmes fins, isolationnisme prétextant, pour ne rien faire, l'état endémique de violation du droit dans l'ordre international. Que notre participation à l'ordre mondial soit donc celui d'un majeur, conscient de ses devoirs, capable de les assumer, même à son détriment parfois, comme il arrive pour tout devoir. Que notre participation à la répression de l'injustice et à l'établissement de l'ordre ne consiste donc pas en un « collaborationnisme » qui nous réduise au rôle d'instrument entre les mains de quelque autre État, mais dans une libre coopération, jugeant nous-mêmes prudemment, dans chaque cas concret, des exigences de notre devoir et des mesures concrètes à prendre pour que ce devoir soit réellement rempli. Enfin, pour mieux assurer la paix en détruisant les germes de futurs conflits, rappelons-nous que « les

causes de tension qui aggravent moralement et matériellement le péril de guerre » « sont principalement la relative étroitesse du territoire national et la pénurie des matières premières. Au lieu donc d'expédier à très grands frais les aliments aux populations réfugiées, amassées tant bien que mal en quelque lieu, pourquoi ne pas faciliter l'émigration et l'immigration des familles, en les dirigeant vers les régions où elles trouveront plus facilement les vivres dont elles ont besoin ? ».

Par-dessus tout, il importe à des chrétiens de ne jamais oublier que les armes « principales » d'une vraie volonté de paix demeurent toujours « la prière et l'amour : la prière constante au Père céleste, Père de nous tous ; l'amour fraternel entre tous les hommes et tous les peuples, comme étant tous fils du même Père qui est dans les cieux, l'amour qui avec la patience réussit toujours à se tenir disposé et prêt à s'entendre et à s'accorder avec tous ».

## LE LIVRE JAUNE SUR LE CARDINAL MINDSZENTY

Lad. ARKAY

N. D. L. R. — *L'auteur nous a envoyé cet article sous le titre : « Quelques observations sur le soi-disant Livre Jaune, publié par le gouvernement communiste de Hongrie sur l'affaire Mindszenty ». (Voir, p. 74, le texte de la déposition du cardinal.)*

1. En ce qui concerne la déposition manuscrite du cardinal Mindszenty sur ses prétendues activités politiques, dont la photocopie se trouve pages 8-10 (édition en langue française), on peut constater, du point de vue graphologique, le fait que l'auteur de ce manuscrit a été sous une influence extérieure irrésistible. Dans cette déposition de deux pages et demie, l'auteur « déchire » les mots en deux, pas moins de vingt fois. Il omet les virgules, même il laisse tomber des lettres au milieu des mots, laissant leur place vide. Il n'y a pas moins de cinquante-neuf fautes d'orthographe dans ce texte. Le caractère de ces fautes révèle que l'auteur souffre fort d'un désordre psychologique, que son équilibre spirituel est renversé par un agent extérieur. Ce qui est confirmé également par la signature, sous sa déposition. Si on la compare avec ses anciennes signatures, la différence constatée est frappante. Il suffit de mentionner la lettre *n* dans le mot *Mindszenty* dont la première branche est énormément exagérée ; ainsi que la lettre *y* et tout le mot *Jozsef*, qui sont écrits avec un tremblement nerveux, sous une influence extérieure. C'est-à-dire que cette écriture tout entière prouve le fait que l'auteur a été privé, par des moyens artificiels, de sa volonté propre. Il est à considérer aussi que les fautes d'orthographe se multiplient énormément à l'endroit où il est forcé de commencer à énumérer ses prétendues activités politiques. A cet endroit-là, le caractère même de son écriture est fort détérioré, prouvant que la conscience de l'auteur a protesté contre le contenu de son écriture, mais qu'il n'avait plus la force de résister à la contrainte extérieure.

Tout le style de la déposition prouve qu'elle a été dictée. Le commencement de la déposition est particulièrement à noter ; la tendance en est évidente : rendre l'auteur antipathique à l'opinion publique. En outre,

le sarcasme de la police communiste contre le cardinal : « Je suis un gentilhomme hongrois », alors qu'immédiatement après il est obligé de déclarer que, bien qu'il soit un gentilhomme hongrois, son ancien nom de famille était allemand (Péhm). — A noter que tout cela n'est pas du domaine de son activité « politique », ce qui prouve également l'intervention tendancieuse, et le fait que le texte a été dicté, et non pas écrit de sa propre volonté.

2. Le *Livre Jaune* dit à la page II que Son Éminence aurait sollicité en 1945 que ses 300 hectares de terre fussent exemptés de la réforme agraire. C'est le contraire qui est vrai : puisque l'archevêché d'Esztergom avait eu, avant la guerre, plus de 1,000 hectares de biens fonciers, aux termes de la loi de réforme agraire, le gouvernement hongrois de 1945 aurait dû lui enlever tout ce qu'il avait, sans lui laisser même un seul pied carré de terre. Mais voulant honorer les mérites personnels incontestables du cardinal Mindszenty, dans la résistance, c'est justement le gouvernement hongrois qui lui a offert l'exemption de 300 hectares. C'est ainsi que l'archevêché d'Esztergom a aujourd'hui 300 hectares de biens fonciers.

3. Le *Livre Jaune* prétend attribuer l'arrestation du cardinal Mindszenty par les Allemands, non pas à sa résistance, mais à cause de 1,800 chemises d'homme. — La vérité est ceci : fin 1944, Mgr Mindszenty, alors évêque de Veszprém, a rendu visite à tous les évêques de la Hongrie occidentale, afin de les décider à éditer une lettre pastorale collective dans laquelle ils exigèrent des Allemands de déclarer cette partie de la Hongrie « pays ouvert », et de le quitter le plus vite possible. Quelques jours après, les Allemands l'ont arrêté, ainsi qu'un autre évêque voisin, Mgr Shvoy, évêque de Székesfehérvár.

4. Ce n'est qu'un mensonge ridicule que Son Éminence aurait ordonné à la population hongroise, dans sa lettre pastorale du 18 octobre 1945, de voter pour le Parti des Petits Propriétaires (p. 19). — Tout d'abord, il s'agit d'une lettre pastorale collective de tous les archevêques et évêques de Hongrie, et non pas d'une

lettre pastorale du cardinal Mindszenty. Puis, cette lettre pastorale collective n'a défendu aux catholiques que de voter pour tout parti athée, déclarant clairement qu'il laissait à la conscience de chacun la liberté de voter pour n'importe quel autre parti. — Étant donné que le Parti des Petits Propriétaires était parfaitement légal, dans le cas où l'épiscopat aurait « ordonné » ou conseillé à la population de voter pour ce parti, il n'aurait pas commis un acte illégal. Il suffit de mentionner le fait que, depuis la guerre, tous les premiers ministres de Hongrie furent membres de ce Parti des Petits Propriétaires.

5. Le *Livre Jaune* prétend (p. 33) que le cardinal aurait protégé ouvertement le parti d'opposition de M. Pfeiffer. — Il n'est que trop connu en Hongrie que Son Éminence n'a même pas reçu en audience M. Pfeiffer, et que, quand ce dernier l'a demandé au secrétariat de l'archevêché, le cardinal l'a catégoriquement refusé. Lorsque M. Pfeiffer a prétendu, à l'occasion de la campagne électorale, être chef d'un parti « catholique », Son Éminence a immédiatement fait publier une protestation énergique, et a démenti l'affirmation de M. Pfeiffer...

## LE JUBILÉ DU PAPE

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

**L**E 2 AVRIL 1899 marque une date mémorable dans l'Église. Ce jour-là, un modeste ecclésiastique, issu d'une vieille famille romaine, reçoit, après de brillantes études à la Grégorienne, l'ordination sacerdotale.

L'abbé Eugène Pacelli ne compte que vingt-trois ans. Sa santé est faible. Il a dû modérer son ardeur au travail, ce qui ne l'a pas empêché de conquérir son doctorat en théologie, en droit canonique et en droit civil.

Ses aptitudes orientent le jeune prêtre vers la carrière diplomatique. Mais il ne consent à y entrer, après un stage dans l'enseignement, que s'il lui est loisible de se livrer en même temps à un ministère assez actif. Plusieurs heures y passent chaque jour, soit qu'il prêche, qu'il entende les confessions, qu'il visite les malades et les pauvres. Et cependant sa besogne à la Secrétairerie d'État est loin d'être une sinécure. Comme il l'aurait volontiers abandonnée pour se consacrer tout entier au service des âmes!

Mais la Providence avait ses vues. Elle préparait ce prêtre d'élite aux hautes fonctions qu'il allait peu à peu assumer. En avril 1917, alors que la guerre battait son plein, Benoît XV nomme le secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques — poste que Mgr Pacelli, devenu prélat, occupait depuis deux ans — nonce apostolique à Munich et lui confère la consécration épiscopale.

Mission délicate s'il en fut, alors que l'Italie combattait aux côtés des Alliés contre l'Allemagne. Le Saint-Siège n'avait pas d'autre représentant dans l'empire germanique. La tâche lui reviendrait de faire entendre en haut lieu des paroles de paix, de chercher un terrain d'entente où les belligérants pourraient se rencontrer et discuter. Il lui faudrait, en outre, s'occuper des intérêts de l'Église, voir à l'élaboration de concordats. La situation des prisonniers de guerre devrait aussi réclamer son attention, celle surtout des prêtres et séminaristes, nombreux alors dans les camps de concentration et dénués de tout secours.

A ces tâches variées le nouveau nonce apporte ses rares qualités intellectuelles et surtout son tact parfait et sa grande charité. S'il ne réussit pas dans ses démarches pour faire cesser les hostilités, il sut cependant gagner la confiance de tous et s'attirer des sympathies dont bénéficia l'Église, comme l'attestent les concordats conclus avec la Bavière et la Prusse. Ses visites aux prisonniers laissèrent des souvenirs impérissables.

En décembre 1929, Mgr Pacelli est rappelé à Rome pour y recevoir le chapeau cardinalice. Deux mois plus tard, le 7 février 1930, il succède au cardinal Gasparri comme secrétaire d'État.

*Pax Christi in regno Christi*: telle avait été la devise adoptée par Pie XI au jour de son élection; tel sera le programme que son pontificat de dix-sept années s'efforcera de réaliser. Pouvait-il choisir, après sept ans de règne, pour le seconder dans sa tâche gigantesque et la mener à bonne fin, un meilleur auxiliaire, un « premier ministre » plus dévoué, plus éclairé, plus attaché à l'Église, que le nouveau cardinal? Nous avons vu les hautes qualités dont la nature et la grâce avaient comblé cet éminent prélat. L'expérience acquise dans les charges importantes qu'il vient de remplir a encore augmenté sa valeur. Il sera pour le Pape un conseiller d'une sûreté de jugement infaillible, un collaborateur au dévouement et à l'activité inlassables.

Aussi Pie XI ne se contente pas de sa besogne régulière. Il lui confie des missions extraordinaires, dont plusieurs légations en divers pays, à Buenos-Ayres, à Lourdes, à Lisieux, à Washington, à Budapest. Le légat du pape gagne les cœurs, fait aimer l'Église, attache davantage à Dieu. Lors de son voyage aux États-Unis, en 1936, il aurait aimé visiter le Canada. Les circonstances ne le lui permirent pas. Mais il adressa de New-York au cardinal Villeneuve qui l'avait invité un message des plus chaleureux. Comment pourrions-nous oublier ces paroles si touchantes:

« Les fastes du quatrième centenaire de la découverte et de l'évangélisation du Canada sont restés très présents à nos mémoires. Quel chemin parcouru, depuis le geste inspiré du grand explorateur français, plantant une croix monumentale sur la pointe de Gaspé, qui fut aussitôt le signal de l'intrépide apostolat des fils de saint François, de saint Ignace et de Monsieur Olier. Cette terre de la Nouvelle-France, arrosée par le sang des missionnaires, fécondée par la vertu des colons, a toujours produit d'incalculables fruits de sainteté. Il n'y a pas d'ailleurs si longtemps que le glorieux pape Pie XI avait la consolation d'exalter vos bienheureux martyrs. Que d'actions de grâces ne devons-nous donc pas faire monter au ciel, que de félicitations ne devons-nous pas adresser à Votre Éminence, à ses confrères dans l'épiscopat et à tous les Canadiens français très spécialement, pour une si exemplaire fidélité au message évangélique, pour un si traditionnel et invincible attachement au Siège de Pierre! »

Le 10 février 1939, Pie XI rendait le dernier soupir. Nommé camerlingue quatre ans plus tôt, le cardinal Pacelli devenait, par le fait même, chargé de l'intérim du pontificat. Cette position le plaçait à la tête de l'Église. Elle attirait sur lui l'attention de tous. Ses autres charges l'avaient d'ailleurs déjà mis suffisamment en vedette. Mais précisément n'étaient-elles pas un obstacle à son élection au siège de Pierre? Rare-

ment un secrétaire d'État avait été élu Pape. Il fallait remonter jusqu'au cardinal Chigi, élevé au souverain pontificat sous le nom d'Alexandre VII, le 7 avril 1655, pour trouver un précédent.

Si vénérable que fût la tradition, la personnalité du cardinal Pacelli l'emporta. Elle avait aussi pour l'appuyer, il faut bien le reconnaître, l'attitude de Pie XI envers son futur successeur qu'il combla de tant de marques de confiance, et non moins, sans doute, l'inspiration de l'Esprit-Saint, désireux de donner à la chrétienté, en ces temps difficiles, un Pontife de grande envergure.

En une des élections les plus rapides de l'histoire, l'ancien nonce de Munich était choisi le 2 mars 1939, au troisième tour de scrutin, comme chef suprême de l'Église. Sans hésitation il prit le nom de Pie XII, laissant entendre clairement par là qu'il voulait marcher sur les traces de son prédécesseur, s'inspirer de son esprit et de ses œuvres.

Les catholiques du monde entier acclamèrent le choix du Sacré-Collège. Aucun autre n'aurait aussi bien répondu à leurs désirs et à leurs espérances. Seul, sans doute, le nouvel élu dut le regretter. Il se souvint peut-être alors d'une parole de Pie XI. Fatigué de sa besogne administrative et hanté par les désirs d'un ministère apostolique plus actif, il s'était hasardé, un jour, à lui dire: « Très Saint-Père, pardonnez-moi si je vous parle avec netteté. La politique religieuse ne suffit pas à remplir mon âme. J'en souffre et elle me pèse très lourdement. » Le Pape lui répliqua aussitôt, avec non moins de netteté: « Vous et nous, mon fils, nous n'avons l'un et l'autre qu'à nous sacrifier pour le bien de l'Église. »

Se sacrifier pour l'Église: c'était bien, en vérité, ce que faisait sans répit Eugène Pacelli depuis ce 2 avril 1899 où l'onction sacerdotale l'avait marqué d'un caractère ineffaçable, avait fait de lui un autre Christ.

Quarante ans de sacerdoce, quarante ans de zèle, de renoncement, de sacrifice. Dans les sentiers divers par lesquels la Providence l'avait conduit: humbles fonctions administratives, ministère auprès des petits et des délaissés, haute nonciature en Allemagne, légations brillantes en plusieurs pays, collaboration étroite avec le Pape, partout et à toute heure, cet homme de Dieu s'était donné, il s'était oublié lui-même pour les autres, il s'était sacrifié généreusement pour le bien des âmes, pour les intérêts du divin Maître.

Et maintenant qu'il devenait le chef de l'Église, que son gouvernement suprême lui était confié, que les millions de chrétiens dispersés à travers le monde le saluaient comme leur Pasteur, c'est la même consigne qui, malgré ses répugnances intimes, s'imposait plus impérieuse que jamais à sa volonté: s'oublier, se donner, se sacrifier.

Le nouveau Pontife prévoyait-il alors combien les événements allaient rendre ce devoir particulièrement urgent et pénible? Six mois seulement après son élection, la deuxième grande guerre éclatait. Elle dura près de six ans. Elle embrasa l'univers. Elle fut plus cruelle, plus barbare que toute autre. Des deux côtés se trouvèrent engagées des nations catholiques. La paix, tel devint pour le Pape le principal souci de chaque jour, la préoccupation qui hanta constamment son esprit, le sujet de la plupart de ses messages et de ses démarches, l'intention sans cesse renouvelée de ses prières, de ses pénitences, du don total de lui-même.

Mais en même temps qu'il poursuit ainsi sa tâche primordiale, son extrême charité le porte à secourir ceux qui souffrent de la guerre, à soulager leur détresse. Le Vatican organise par ses soins une centrale d'information et de secours. Bientôt, de toutes les parties du monde affluent des demandes de renseignements et d'aide. Tués, blessés, prisonniers..., que sont devenus ces êtres chers dont les familles angoissées n'ont reçu, depuis des mois, aucune nouvelle? Des recherches se font en pays ennemi qui apportent souvent les résultats les

plus consolants. Des missions pontificales visitent les camps de concentration, y distribuent des dons, et même obtiennent parfois que le sort des captifs soit amélioré. Il faudrait des pages et des pages pour détailler les bienfaits de cette œuvre unique, que seul le Pape pouvait entreprendre.

Pie XII semblait prédestiné à jouer le rôle que les circonstances lui avaient imposé en cette période critique. Son nom ne vient-il pas de *pax coeli*? Dans ses armoiries figure une colombe tenant un rameau d'olivier; sa devise contient le mot paix: *Opus justitiae, pax*; son caractère souple et doux appelle la sympathie, l'union plutôt que la division; ses charges antérieures et ses légations l'ont mis en rapport avec des nations qui se trouvent aujourd'hui opposées les unes aux autres.

Aussi, dès ses premiers discours, avant même que la guerre, dont se manifestent déjà des signes avant-coureurs, n'ait éclaté, telle son allocution, adressée au monde entier, le lendemain de son élection, le nouveau Pontife insiste sur les bienfaits de la paix et la nécessité de lui consentir des sacrifices mutuels.

Mais ce sont surtout ses messages de Noël, prononcés d'abord devant le Sacré-Collège, puis irradiés à travers l'univers, qui constituent son principal effort d'apaisement, de rapprochement international.

Destinés à tous ceux qui sont engagés dans la terrible mêlée, et tout particulièrement aux chefs d'État, ils établissent les bases solides sur lesquelles seules peut s'appuyer une paix juste et stable. Ce n'est pas le coup de tonnerre qui terrassera les belligérants, mais une lumière douce et pénétrante qui éclaire les esprits, dissipe les objections, conduit aux actes salutaires.

Le premier de ces messages se fit entendre la veille de Noël 1939, quelques mois après la déclaration de la guerre. Ils se succédèrent d'année en année, apportant chaque fois de nouvelles précisions, liant la paix du monde à la paix de chaque nation où tous les citoyens doivent pouvoir jouir d'une existence conforme à leur dignité d'êtres humains, à la paix des familles, cellules vitales dont le développement et la stabilité assurent le bonheur de la société, à la paix enfin de l'âme, car c'est en elles, en définitive, dans l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu et envers le prochain, que s'élabore la paix mondiale.

La fin du conflit n'apporta guère à Pie XII de vrai répit, car les vieux ferments d'égoïsme et de haine, toujours vivants, continuèrent, l'armistice à peine signé, à travailler la masse humaine pour qu'elle s'épandit de nouveau en flots de feu et de sang. La vigilance du chef de la chrétienté dut être plus que jamais en éveil.

Tous ces problèmes d'ailleurs auxquels la paix se rattache lui tiennent à cœur. Ils demeurent, comme ils le furent pour son prédécesseur, l'objet constant de ses réflexions, de ses prières, de ses directives privées et publiques. Quelle attention, par exemple, le Souverain Pontife accorde à la famille! Comme il la veut saine, unie, florissante, fidèle à ses devoirs, respectée de tous et favorisée par l'État!

Le sort des classes laborieuses, trop souvent victimes d'un régime économique inhumain, ne lui est pas moins sensible. Il réclame pour elles une promotion qui non seulement les libère de la misère matérielle, mais encore les relève moralement, les place en quelque sorte sur un plan d'égalité avec leurs patrons, les associe d'une manière équitable à leurs entreprises.

Mais c'est encore le culte dû à Dieu, le respect de ses lois, la pratique des vertus évangéliques, l'extension du règne du Christ qui le préoccupent avant tout et lui inspirent ses actes les plus marquants. Telles ses grandes encycliques: *Summi Pontificatus*, *Mystici Corporis*, *Mediator Dei*; tels ses encouragements à l'Action catholique et aux œuvres missionnaires;

telle encore sa vigoureuse défense des droits de l'Église, qu'il s'agisse des odieuses persécutions perpétrées derrière le rideau de fer ou des tentatives plus ou moins masquées de certains États pour laïciser l'enseignement ou faciliter le divorce.

Cette activité prodigieuse, que rien n'arrête, dépasse les simples forces humaines. Seul peut l'expliquer un ressort caché, quelque puissance secrète qui galvanise les énergies et augmente leur pouvoir.

Pour les familiers du Pape, il n'y a là aucun mystère. Homme d'action, Pie XII est encore davantage un homme de prière. Oraison du matin, célébration de la sainte messe, récitation de l'office divin, visites au Saint Sacrement, examen du soir, telles sont les sources vitales où il plonge chaque jour son âme, où il la trempe surnaturellement pour l'effort quotidien. Chaque année il s'accorde en outre huit jours d'exercices spirituels. Toutes les audiences sont alors suspendues. Silence complet. Méditations prolongées. Ce sont ses grandes manœuvres annuelles. Il en revient plus vigoureux, plus dispos, plus uni à Dieu. L'athlète du Christ a renouvelé ses forces dans la plus bienfaisante des gymnastiques.

\*\*\*

Par une décision du Comité central de l'année sainte, c'est le dimanche 3 avril que se célébrera dans le monde entier le jubilé sacerdotal du Souverain Pontife. Pie XII aurait préféré que cet événement passât complètement inaperçu. Il a finalement consenti, devant le désir unanime des fidèles et surtout l'occasion unique qui leur serait offerte de prier à ses intentions, qu'il fût marqué de quelques manifestations extérieures. Cette célébration sera donc avant tout une journée de prières. Quel meilleur moyen de témoigner à notre chef bien-aimé notre fierté d'être gouverné par lui et notre profonde reconnaissance pour ses innombrables bienfaits!

Nous n'avons pu, en ces quelques lignes, qu'effleurer sa remarquable carrière. D'autres en raconteront sans doute plus au long les différentes phases. Puisse ce bref exposé contribuer cependant à ranimer dans nos cœurs les sentiments que tout catholique doit ressentir envers le Souverain Pontife.

Nous nous attacherons filialement à son auguste personne, à ses représentants parmi nous, à ses directives. L'enseignement du Pape sur les questions actuelles n'est pas assez connu. Et combien peu le suivent! Que notre exemple et notre apostolat s'efforcent de le faire pénétrer davantage dans les esprits, d'en imprégner les institutions et les lois de notre pays.

Nous devons aussi accorder au vénéré jubilaire la première place dans nos prières. La dévotion au Pape fait partie de notre héritage culturel. Elle poussa jadis plusieurs des nôtres à traverser les mers pour se porter au secours du Pontife opprimé. Apanage des vrais catholiques, n'en laissons pas éteindre la flamme dans nos âmes. Veillons plutôt à l'aviver par des actes quotidiens.

Le Comité de l'année sainte a décidé que les offrandes recueillies à l'occasion de ce jubilé seraient appliquées à développer la station radiophonique du Vatican. Décision qui s'inspire des besoins actuels et qui devrait susciter partout une grande générosité. Chaque foyer ne voudra-t-il pas apporter son obole, si modeste soit-elle? Et combien ces offrandes seraient plus méritoires si tous les membres y contribuaient, fût-ce au prix de quelques sacrifices, les tout jeunes par exemple en se privant de quelque friandise, de quelque promenade ou divertissement!

L'épiscopat du Canada doit publier une lettre collective consacrée à ce jubilé mémorable. Les fidèles y trouveront, outre d'intéressantes considérations sur le pontificat de Pie XII, des renseignements et des directives concernant les cérémonies jubilaires qui auront lieu dans notre pays. Ils se feront un devoir de lire attentivement cet important document.

## AU SERVICE des BIBLIOTHÈQUES

### UN COURS DE L'U. N. E. S. C. O.

EN SEPTEMBRE dernier avait lieu le premier cours donné en Angleterre par l'École internationale de l'U. N. E. S. C. O., en collaboration avec l'Association internationale des Associations de Bibliothécaires.

La première partie du cours eut lieu à Manchester et la seconde à Londres. Les membres de la Faculté sont des professeurs choisis parmi les personnalités marquantes du monde bibliothécaire, notamment M. Kildal, doyen et directeur des bibliothèques publiques de la Norvège; le professeur Léon Carnovsky, de l'Université de Chicago et directeur de la savante revue *The Library Quarterly*; M. Charles Nowell, directeur des bibliothèques publiques de Manchester; M. C. Depasse, de la Belgique; M. Ranganathan, de Madras; M. Bouvier, de Genève; M. Irwin, de Londres; M. C. Milan, de l'O. N. U.; et plusieurs autres conférenciers des plus remarquables. Les participants sont venus de vingt et un pays et représentaient cinquante bibliothèques publiques.

Le thème essentiel de cette réunion portait sur la bibliothèque publique, les services qu'elle peut rendre à l'éducation populaire et le rôle qu'elle peut jouer pour promouvoir la compréhension et la bonne entente internationale.

Les discussions qui ont suivi chacun des cours ont prouvé qu'un grand nombre de problèmes sont communs à toutes les bibliothèques et ne dépendent pas des frontières nationales. Un peu partout on déplore la désertion des bibliothèques par les adolescents; on réclame de plus larges subventions de l'État et une législation plus efficace. On insiste sur la formation générale et culturelle à la base de la formation technique des bibliothécaires.

En outre, la censure morale des livres est acceptée en principe dans tous les pays civilisés. On préconise la distribution des livres aux populations rurales au moyen de dépôts permanents ou itinérants. Les quatre déléguées canadiennes présentent des travaux divers, à savoir: *Les bibliothèques au Canada*; *Les bibliothèques circulantes de la Vallée du Fraser, en Colombie*; *La lecture publique en Ontario* et enfin *Les bibliothèques au Canada français*.

Dans un rapport conjoint, la délégation canadienne préconise l'établissement d'un Centre bibliographique au Canada devant précéder nécessairement la Bibliothèque nationale; on insiste sur une législation provinciale plus efficace permettant la distribution des livres aux populations rurales et une coopération plus grande avec les écoles, hôpitaux, prisons, centres d'études, etc...

La visite des grandes institutions telles que le British Museum, l'Université d'Oxford, et la chaîne ininterrompue des réseaux de bibliothèques anglaises à travers tout le pays constitue une démonstration vivante des leçons verbales. Puis le retour par la France, le pays de la culture et du livre, offre aussi des exemples magnifiques. Nous avons l'impression que ces semaines ont été un enrichissement au point de vue professionnel et plus encore au point de vue humain. Nous songeons que « l'union avec tous pour le bien est à proprement parler un problème de charité et d'amour du prochain ».

Sur le plan international, l'esprit de solidarité, ou pour mieux dire d'apostolat chrétien des bibliothécaires peut faire beaucoup pour la diffusion de la vérité, la compréhension mutuelle et le rapprochement spirituel de tous les peuples.

Juliette CHABOT.

## L'ÉCOLE CATHOLIQUE ACTUELLE

Dans une allocution en l'honneur de saint Joseph Calasanz, patron des Écoles populaires chrétiennes, le Saint-Père exalta l'œuvre du saint et parla des buts de l'école catholique :

CHACQUE ÉPOQUE a son propre aspect auquel l'éducation chrétienne doit nécessairement s'adapter. Aussi nous estimons que l'école catholique doit avoir présents deux buts spéciaux :

1° A l'inquiétude, à la multiplicité démesurée, à la pression de la vie moderne, qui enserrant comme dans une spirale l'homme presque tout entier et ne le laisse plus rentrer en lui-même, à la frénésie de la réussite, suivant laquelle on juge tout sans faire attention si elle est vraie ou fausse, bonne ou mauvaise, licite ou illicite, l'éducation catholique est appelée à opposer l'homme animé de claires, sûres et profondes convictions.

N'est-ce pas là la voix de l'expérience quotidienne ? Regardez. Quiconque n'a pas de solides principes est aujourd'hui emporté sans résistance par les hautes vagues des luttes idéologiques. C'est pourquoi tant de regards se tournent présentement, pleins d'espérance, vers l'Église. Celle-ci a derrière elle une histoire admirable de sainteté et de grandes œuvres, elle est riche de vieilles coutumes, de beauté et de formes sublimes. Mais ce qui en elle attire surtout les âmes, c'est la conviction, ferme comme un roc de la vérité absolue, de la force divine de cette foi, de laquelle tout le reste reçoit vie et valeur.

2° A l'instabilité morale, vers laquelle la jeunesse est attirée de mille façons par la superculture, par le livre, par les images, par le film, c'est la tâche de l'éducation catholique d'opposer l'homme, qui sait se dominer soi-même...

La morale catholique a le cœur large; elle accueille et embrasse tout ce qui se trouve dans l'ambiance de cette dignité. Là cependant sont marquées les limites qu'il n'est pas permis de dépasser. Maintenir inviolables ces limites, constamment et en toute circonstance, c'est la gloire et le mérite des âmes fortes; mais la grâce et la prière sont nécessaires pour les obtenir — grâce et prière sans lesquelles la victoire n'est pas possible, — il est nécessaire que le jeune homme soit exercé dès ses premières années aux renoncements, au sacrifice, à la maîtrise de lui-même.

## HYGIÈNE INDUSTRIELLE

Voici une des résolutions adoptées par la C. T. C. C. à son congrès de septembre dernier. Tout y est :

QU'EN ce qui concerne l'industrie de l'amiante :

a) Des cliniques industrielles soient établies à Thetford-Mines et à Asbestos aux frais de la Commission des accidents du travail, comme la loi en autorise l'établissement (art. 109);

b) Une enquête soit faite par le ministère de la Santé dans la région de l'amiante afin de déterminer le pourcentage de tuberculose qui existe dans nos régions et trouver la relation entre la tuberculose et les poussières d'amiante qui satureront l'air dans les mines et les villes minières;

c) Le gouvernement provincial donne des octrois spéciaux aux Facultés de médecine de nos Universités afin de faire des études scientifiques sur cette maladie industrielle et de donner au monde médical des informations précises sur l'amiante, sur la possibilité d'un diagnostic sûr et des moyens de la guérir;

d) Le gouvernement exige des compagnies d'amiante l'installation de systèmes d'élimination des poussières à l'intérieur et à l'extérieur des moulins.

# A V E C O U S A N S COMMENTAIRES

## LA DÉPOSITION DU CARDINAL MINDSZENTY

M. l'abbé Lad. Arkay, aumônier hongrois en résidence à Bruxelles, nous a envoyé la traduction de la déposition de S. Ém. le cardinal Mindszenty sur ses prétendues activités « politiques ». Cette déposition a été publiée par le gouvernement communiste de Hongrie dans le soi-disant Livre Jaune. A la simple lecture, on voit qu'il y a anguille sous roche. Il faut lire les commentaires de M. l'abbé Arkay. (Voir plus haut, p. 70.)

JE SUIS un gentilhomme hongrois. Mon nom de famille original est Péhm. Les titres de noblesse de la famille Péhm datent de 1732. Je descends du côté maternel de la famille noble hongroise des Kovács dont les lettres de noblesse datent de 1663.

En février 1917 je fus placé à Zalaegerszeg, en qualité de professeur de religion. En 1919 je fus nommé curé dans cette même ville et c'est en cette même qualité que j'y ai exercé mes activités jusqu'au 29 mars 1944, date à laquelle je fus nommé évêque de Veszprém. Je fus nommé prince-primat en octobre 1945.

En passant en revue mes activités publiques, je déclare que j'ai toujours été légitimiste. C'est pourquoi j'ai toujours accordé le plus grand appui possible aux tendances politiques visant à faciliter la réalisation des buts du légitimisme. Après ma nomination à la dignité de prince-primat, j'ai été en état de servir d'une façon plus efficace encore mes visées. Mon but, qui est en même temps celui du mouvement légitimiste de Hongrie, est le suivant: création d'un royaume fédératif d'Europe Centrale, unissant sous le sceptre d'Otto de Habsbourg la Hongrie à l'Autriche par une union personnelle,

## ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES ET ACTION ADMINISTRATIVE

Dans les conclusions de son livre : Les nouvelles tendances de la démocratie anglaise (Casterman, 1947), Paul de Visscher parle des deux causes fondamentales de la difficulté qu'ont les assemblées parlementaires à contrôler l'action administrative : le défaut de publicité de cette dernière et l'éparpillement excessif des responsabilités :

L'ACTION administrative s'exerce, à l'heure actuelle, loin des yeux du public qui n'en connaît ni les buts, ni les méthodes, ni les résultats.

En plein XX<sup>e</sup> siècle l'administration reste ce qu'elle était à l'origine: le jardin secret de la Couronne. Ni la presse, ni les parlementaires ne parviennent à violer ce secret et il n'est dès lors pas étonnant que les membres des Chambres qui ne disposent d'aucune méthode objective d'information, basent toute leur action de contrôle sur des abus individuels que le hasard a portés à leur connaissance. Certes, ce n'est pas le rôle des assemblées d'administrer aux lieux et places de l'Exécutif, mais c'est leur rôle naturel de veiller à ce que l'administration agisse suivant leurs directives générales. Pour permettre aux assemblées de remplir convenablement cette fonction, il est indispensable que l'opinion publique soit mise en possession de renseignements précis et objectifs.

L'éparpillement des responsabilités constitue le second danger qui menace à l'heure actuelle le principe de la responsabilité ministérielle. Nous avons vu au cours de cette étude que pour faire face aux tâches nouvelles qui lui étaient confiées par la loi, l'Exécutif a fréquemment créé, en marge des

et auquel se joindraient éventuellement d'autres États catholiques, en premier lieu la Bavière. J'ai estimé que ceci ne serait possible que par un renversement de la république de Hongrie, réalisé grâce à une aide étrangère, venant en premier lieu du côté américain. C'est dans ce but que j'ai tout fait pour soutenir en Hongrie la politique des Américains, en exerçant d'une part une activité dirigée contre la république de Hongrie, en sollicitant d'autre part constamment l'intervention américaine, en fournissant à ces derniers d'une façon régulière des renseignements et, enfin, en faisant de l'espionnage.

Pour atteindre mon objectif, je ne me suis pas borné à m'appuyer sur les Américains; j'ai également groupé en Hongrie et à l'étranger toutes les forces qui avaient intérêt à un renversement de la république, à l'abolition des institutions et réalisations de cette dernière, telles la réforme agraire et les nationalisations.

J'ai estimé que la restauration monarchique ne pourrait avoir lieu qu'après la troisième guerre mondiale, aboutissant à une victoire américaine. Pour la période de transition, jusqu'au retour d'Otto de Habsbourg, j'aurais été investi des pouvoirs de chef provisoire de l'État. J'ai désiré couronner personnellement Otto de Habsbourg, vu que celui-ci m'aurait garanti toutes les prérogatives, réservées au premier banneret du pays.

Je reconnais que, dès ma jeunesse, je me suis opposé à toute initiative démocratique du peuple hongrois et que j'ai prêté mon aide aux mouvements de droite.

départements ministériels, des services publics autonomes, offices, groupements ou corporations qui ont reçu, soit de la loi, soit de la Couronne, une autonomie fonctionnelle très étendue. Placées sous la tutelle purement nominale d'un ministre, ces personnes publiques parastatales ont partagé avec les ministres eux-mêmes des fonctions de caractère législatif et juridictionnel. Dans l'impossibilité d'exercer un contrôle efficace sur la gestion de ces services, les ministres sont trop fréquemment portés à exciper de l'autonomie de ceux-ci pour échapper aux critiques de l'opinion publique et les Chambres elles-mêmes sont trop souvent portées à admettre pareille justification.

Ainsi, peu à peu, se développe dans l'État ce que l'on a appelé la dictature de l'irresponsabilité. Dans un régime démocratique, toute activité qui relève de la compétence de l'Exécutif doit nécessairement trouver un responsable au sein du gouvernement. Il nous paraît dès lors urgent, maintenant que l'interventionnisme d'État sort de sa phase de tâtonnements, de veiller à la fois à une plus large publicité des différentes activités administratives et à une coordination systématique des compétences au sein du Cabinet.

Telles sont, à notre avis, les réformes fondamentales auxquelles l'Angleterre devra s'attacher au cours des années à venir. Ce n'est qu'en s'engageant délibérément dans cette voie que le Parlement peut espérer devenir ce grand forum de débats d'où naîtront les impulsions maîtresses de l'action administrative.

## LA RUSSIE ET L'ÉGLISE

Dans Travaux de l'Action Populaire de Paris, janvier 1949, le P. C. Mertens, S. J., étudie « La morale dans la perspective bolchévique ». Après avoir dit que la méconnaissance de la dignité personnelle et les excitations à la haine sont, en plus du matérialisme ou plus exactement à cause de lui, deux traits qui mettent une opposition profonde entre la morale communiste et le christianisme, il conclut :

NOUS NE POUVONS, cependant, nous contenter de cette condamnation, fût-elle tempérée en raison des circonstances atténuantes. Il nous faut surtout songer au peuple soviétique, à ces 200 millions d'hommes qui, souvent dans des conditions extrêmement dures, cherchent une voie vers le bien et la justice. Ils en perçoivent les appels tout comme les autres hommes. Les plus généreux d'entre eux, les jeunes notamment, sacrifient, pour y répondre, des trésors de dévouement. C'est le sens de leur ardeur à lutter contre l'analphabétisme, contre les maladies endémiques et les autres causes de misères et même contre le retard de l'équipement économique. Faute, hélas! de prendre appui sur le seul fondement solide, leur activité n'aboutit qu'à détruire d'une main ce qui a été bâti de l'autre, à remplacer l'exploitation économique par un asservissement politique.

Il y a là une blessure terrible dans le corps du Christ et nous devrions en porter sans cesse l'angoisse dans notre cœur. Il faut absolument que le Christ soit annoncé à ces hommes et leur réapprenne l'importance de la conversion intérieure, les enseigne à aimer les autres en frères recherchés pour eux-mêmes et non pour l'édification d'un système politique idéal et fanatiquement conçu.

A l'heure actuelle cette tâche peut nous paraître encore démesurée. Mais, ce n'est pas la première fois que l'Église se trouve devant un monde nouveau à pénétrer de la grâce. Si nous ne manquons pas à l'appel de Dieu, l'heure viendra où elle réalisera de nouveaux miracles de transformation. En attendant, notre impuissance même doit nous engager à réaliser en nous ce que nous ne pouvons pas encore produire chez les autres. Il importe que notre monde appelé encore parfois chrétien se pénétre davantage de la charité du Maître pour pouvoir un jour la communiquer ailleurs.

## L'ÉDUCATION PAR LA BEAUTÉ

Dans Pédagogie, décembre 1948, Robert Coulangeon écrit :

HENRI BREMOND, dans Prière et Poésie, a montré admirablement qu'une certaine suspension de la faculté raisonnante est nécessaire pour que l'âme prenne son vol. Ainsi, l'enfance est l'âge heureux des étonnements faciles, de l'admiration et du naturel émoi du cœur devant tout ce qui est beau; c'est une grave erreur de n'en pas tenir compte dans toute la vie scolaire. Ce ne sont pas des bribes de leçons que les enfants transformeront en idées essentielles pour informer et diriger leur vie d'adultes; mais bien plutôt, il faut s'en rendre compte avec Henri Pourrat, « ce qui mène les êtres, c'est ce qui un soir d'enfance, par quelque inexplicable magie, est venu leur enchanter le cœur ». A nous d'enchanter les cœurs de nos écoliers des plus nobles sentiments. A nous aussi de respecter et de nourrir la Joie de l'enfance. Se tondre comme un Marcel Proust vers le Temps perdu ou comme les Philosophes du Devenir vers les brumes de l'Avenir, c'est un vice d'adultes, et spécialement d'adultes de notre temps. L'enfant, lui, sait goûter toute la saveur du Présent. Et, en cela aussi, il est frère de tous les grands artistes. Leur art est précisément un effort pour échapper à cet écartèlement de notre vie, de notre être même entre un passé à jamais aboli et un avenir qui n'est pas à nous.

## Au fil du mois

**S. Exc. Mgr Roméo Gagnon** L'évêque élu d'Edmundston n'est pas inconnu pour nous.

De Nicolet où il a fourni une carrière sacerdotale très féconde en peu d'années, son influence rayonnante s'est étendue à toute la province et même au dehors. Après avoir enseigné la rhétorique et la philosophie au Séminaire de Nicolet, il alla étudier le droit canonique à l'Université Grégorienne. A son retour, tout en demeurant professeur et directeur spirituel à Nicolet, il fut du premier groupe de professeurs de la faculté de droit canonique à Laval. Ensuite, directeur des élèves pendant quelques années au même séminaire, sa marque fut celle d'une fermeté tempérée par une grande compréhension et une absolue sincérité. C'est là que S. Exc. Mgr Lafortune, à la mort du regretté Mgr Camirand, ira le chercher pour en faire son vicaire général. Depuis, Mgr Gagnon s'est signalé dans le domaine de la colonisation, dans celui des Ligues du Sacré-Cœur dont il a bien voulu être l'aumônier diocésain; il s'est beaucoup occupé de l'Action catholique, surtout dans les écoles du diocèse. Pendant ces quelque vingt ans d'enseignement et d'administration, Mgr Gagnon sut trouver le temps de consacrer au ministère sa parole vibrante et apostolique: un grand nombre de paroisses du diocèse de Nicolet, de l'Abitibi et des centres franco-américains ont profité de cet apostolat ardent, surtout à l'occasion des quarante-heures ou l'intronisation du Sacré Cœur dans les familles, dévotion dont Mgr Gagnon est l'ardent promoteur. Rome reconnaît ces mérites de façon non équivoque. La carrière épiscopale du nouvel évêque s'annonce donc comme particulièrement fructueuse, et c'est toute l'Église canadienne, nous en sommes assuré, qui bénéficiera des lumières et du dévouement de l'évêque élu d'Edmundston.

**Réfugiés** Avec l'arrestation inattendue de Sam Carr, ce n'est pas seulement une question de faux passeport, mais toute l'affaire d'espionnage qui rebondit. Et celle de l'immigration. Il se trouve que Sam Carr est juif, né russe et Kogan. États-Unis et Canada sont deux pays officiellement chrétiens. Si les Juifs y sont bien reçus, acceptés de confiance comme sujets aux mêmes droits et aux mêmes lois, ils devraient nous dire merci, du moins éviter certaines bravades provocantes. Ainsi, pourquoi mécontenter New-York en l'empêchant, et nous aussi, d'entendre le grand pianiste Gieseking? Pourquoi avoir tempêté ici contre M. de Bernonville? et trois médecins français? Pourquoi vouloir s'arroger un quasi-monopole de libération et d'accueil en Amérique?

La revue *America* des Jésuites de New-York, qui n'a jamais fait d'antisémitisme, au contraire! n'a pu s'empêcher de taper à répétition sur les doigts d'un nommé David Nussbaum, du *N. Y. Post*, qui ne veut laisser admettre que des réfugiés juifs. C'est un peu fort comme *trust*, en pays chrétiens! Ce journaliste, — les Juifs en ont beaucoup, — après une visite aux camps de D. P., conclut qu'à peu près tous les non-Juifs sont des indésirables: même qu'ils ne sont pas de vrais D. P.; surtout — mais là, il faudra des preuves! — que « probablement 80 p. c. ont aidé les Allemands pendant la guerre, et qu'un bon nombre sont d'anciens Nazis, coupables d'avoir joué quelque rôle anti-juif ». *America* ne peut avaler ce probablement et ces couleuvres. Nous non plus, ni même, sans doute, les Juifs respectables. On consent que des gens, même d'ordinaire agités, mais aujourd'hui malheureux, profitent de notre hospitalité chrétienne. Ont-ils droit de bloquer d'autres malheureux, des chrétiens, qui ont aussi faim de paix, de pain et de liberté?... On peut admirer un certain culot, jamais cette outrance, de la part d'une si petite minorité, qui abhorre le fascisme, pourtant.

**L'âme de Jeanne et la critique**

Le film *Joan of Arc* émeut les masses populaires. Le succès remporté auprès du public, par exemple à New-

York et à Montréal, « et les commentaires élogieux faits par la plupart des gens qui ont assisté à la projection de cette production... sont les preuves indiscutables de la valeur populaire de cette épopée cinématographique ». Tous ceux qui ont assisté à la représentation ont pu se rendre compte de cette emprise du film sur l'âme populaire. Pourtant, la plupart des critiques de chez nous ne l'ont guère prisé. Jamais peut-être on n'a vu un tel divorce entre le peuple et la critique.

Nos experts expriment leur déception de ne pas trouver dans *Joan of Arc* une interprétation et une ordonnance proprement dramatiques, mais un « pageant » historique, fidèle et somptueux sans plus. Le peuple, heureusement ignorant de ces distinctions d'école, se laisse prendre au spectacle, il s'en emplit les yeux et le cœur, car il y sent une âme, l'âme de Jeanne aux prises avec le drame le plus pathétique qui soit, celui de sauver son âme en restant fidèle à Dieu jusqu'au bout. Le peuple chrétien comprend la leçon que le film illustre magnifiquement et que le jeu admirable de la principale interprète met bien en lumière: la beauté et la transcendance de la sainteté authentique au-dessus des intérêts sordides et des lâchetés du monde. Comment nos critiques ne l'ont-ils pas compris? Comment ont-ils pu trouver le film sans âme? Serait-ce simplement pour ne pas vouloir paraître ému comme le *vulgar* *pecus*? Serait-ce plutôt légèreté d'esprit et peur du surnaturel? La question, on le conçoit, n'est pas sans importance.

**Colombie** On n'a pas d'idée de nos pertes nationales dans l'éparpillement du capital humain, hier dans tous les États-Unis, aujourd'hui dans toutes les villes canadiennes-anglaises. Les efforts de nos prêtres et de quelques patriotes ne réussissent à rattrapper qu'une parcelle des nôtres: une seule paroisse française à Toronto, aucune à Hamilton, Sarnia, London, Regina... Même en Acadie, aucune à Sydney, New-Waterford, Halifax, Amherst, Saint-Jean... L'Ouest en a vu créer trois en Colombie, avec deux écoles bilingues pour quelques centaines d'enfants. Courageux début, mais en retard si l'on en croit l'échevin Cornett de Vancouver, affirmant que 7,000 Canadiens français y sont inscrits *propriétaires*. Et combien plus de locataires!... On évalue nos Colombiens à 50,000, dont plusieurs ont déjà perdu la foi. Une Fédération groupe des espoirs de paroisses nationales. Une admirable Française, Mme Burnada, enseigne le français à cent adultes, pour l'amour du français. Elle emploie l'Histoire du Canada comme livre de lecture.

Le 24 janvier, l'Alliance française, à la suggestion du consul de France à Vancouver, le très sympathique M. Anfossy, réunissait notre élite à une conférence sur la Louisiane, par Mme Buffet, de Versailles, qui achevait son tour du monde à visiter ses trois filles, à Fez, au Siam et en Louisiane. La distinguée visiteuse dit son émerveillement de voir nos pays d'abondance, et son émotion de revivre l'histoire de France en Amérique. Elle évoque nos découvreurs, défricheurs, évangélisateurs et bâtisseurs français, puis la pénible cession des beaux fruits de si rudes efforts. Mais un miracle de survivance opère aux bayous comme en Acadie, à Québec, *a mari ad mare*. La lumineuse pensée française rayonne au Nouveau Monde pour le plus grand bien de l'humanité. Ce verbe puissant de clarté, de foi, aimé du Pape, demeure pour nous la source d'une inspiration immortelle. A l'invitation de M. Anfossy, le R. P. Meunier, O. M. I., remercia et fit ressortir le salut même national par la fidélité à l'Église. En Colombie comme ailleurs, les deux fidélités s'entraident et emportent le succès. L'un des spiritualismes tombe-t-il, l'autre le suit; et le matérialisme ne bâtit rien de durable.

**Portugal** Une immense majorité vient d'y réélire son président Carmona, l'homme de Salazar. Les Nations Unies vont-elles moins boudier les gouvernants catholiques du Portugal, même de l'Espagne? L'O. N. U. va-t-elle mettre de l'eau dans son vin, par crainte de la vodka russe et pour le succès de la Charte de l'Atlantique? Salazar et Franco n'ont rien d'alarmant. D'après le Français Desroches, qui a vu pour son journal *la Bataille*, « le Portugal travaille, construit, restaure, capte des rivières, ouvre des terres, pave des routes, électrifie, bâtit écoles et hôpitaux *A ben da Naço*. Pour le bien de la nation. C'est la devise du chef. Le paupérisme n'est pas vaincu? Soyons précis: Salazar n'a eu que dix ans de paix pour guérir le retard d'un siècle, et il a dû rétablir les finances... En politique, Salazar est un dictateur qui s'ignore, dans une dictature qui n'en est pas une, un dictateur qui triche avec les règles du jeu. C'est un homme souple qui passe à un régime évolué, à une *démocratie organique*. Il a refusé Hitler et Staline; il veut un Portugal conscient de ses intérêts, et pas de révolution. S'il est un dictateur qui triche, ne tricherait-on pas un peu aussi du côté des démocraties?... » Tant que l'O. N. U. sans Dieu fera le jeu de la franc-maçonnerie, et reniera Dieu, elle n'aimera pas le Portugal et l'Espagne. Mais l'opportunisme jouera peut-être assez fort pour ne plus négliger ces petits atouts, qui peuvent servir à couper.

**Le général Marshall** L'*Avec ou sans commentaires* de notre dernière livraison contenait un extrait d'une « lettre ouverte au général Marshall » parue dans l'*America* du 15 janvier. Son attitude envers la Chine y était vigoureusement censurée, et l'auteur le suppliait de revenir à la politique traditionnelle des États-Unis en Extrême-Orient. Marshall avait déjà démissionné quand *RELATIONS* alla sous presse. Nous avons cru toutefois utile de donner de la publicité à un document qui venait d'un religieux connaissant parfaitement les affaires chinoises, car ce document permettait de bien saisir comment se pose le problème de la Chine dans la politique internationale.

L'*America* du 29 janvier est revenu brièvement sur la question: c'est par hasard, est-il dit, que cette vigoureuse critique est sortie des presses le jour même de l'annonce de la démission de Marshall. Sa faillite en Extrême-Orient ne doit pas faire oublier les immenses services qu'il a rendus à son pays. L'histoire américaine le considérera comme un grand militaire. Il a insufflé de la vigueur à une politique étrangère flasque. Et son nom restera attaché au plan de restauration économique de l'Europe.

Ayant fait écho à la lettre ouverte, il n'est que juste de donner ce jugement d'ensemble d'*America* sur la carrière du général.

## LE PROBLÈME DU LOGEMENT EN BELGIQUE

Luc AERTS

LA BELGIQUE souffre d'une pénurie aiguë de logements. Comme les données les plus récentes datent de 1930, on doit se contenter des estimations, lesquelles se situent entre 100,000 et 300,000 unités. Vu les destructions de la guerre et l'arrêt de la construction pendant l'occupation, ce dernier chiffre semble refléter le mieux les besoins réels.

La crise du logement est particulièrement grave dans les grandes villes, surtout Anvers et Liège, qui ont subi de lourds dégâts. D'autre part, la population de l'agglomération bruxelloise s'est considérablement accrue par suite des besoins croissants en personnel de l'administration centrale et de l'économie privée.

On peut encore relever l'accroissement du nombre des mariages, caractéristique des après-guerres. Dans la plupart des cas, ces jeunes ménages, surtout aux grandes villes, doivent se loger dans des appartements improvisés et trop étroits.

Les régions industrielles, surtout les centres houillers, souffrent également. Depuis 1944, plus de 60,000 étrangers sont venus renforcer notre main-d'œuvre minière. Plusieurs milliers désirent s'installer définitivement avec leur famille en Belgique: les logements font défaut.

Enfin, certaines régions ont singulièrement souffert de la guerre. L'offensive Von Rundstedt a causé une perte énorme d'habitations dans les Ardennes.

Le problème se pose dans chaque région, dans chaque village même, car il faut ajouter les carences qui exis-

taient avant la guerre. Selon d'aucuns, environ 80 p. c. des ménages ouvriers ne disposeraient pas du minimum indispensable d'une chambre par personne.

On peut dire que le manque de logements est plus accusé dans la partie flamande du pays, où la population est encore en progression, quoique à un rythme décroissant.

### LE RETARD DE LA CONSTRUCTION

La construction est une des rares branches d'industrie qui n'ont pas suivi le relèvement général de l'économie nationale. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène: le manque d'une véritable politique du logement, le vote tardif de la loi sur les dommages de guerre, la pénurie relative de capitaux, le blocage des loyers, la disparité profonde entre le coût de la construction et le niveau des rémunérations.

À l'heure actuelle, sous la pression d'un chômage croissant, le gouvernement étudie des mesures pour pallier à la fois la crise du logement et le fléau du chômage. Pour mettre en œuvre un vaste programme de construction, le pays dispose de plusieurs institutions.

### LES INSTITUTIONS DE CRÉDIT

La Caisse générale d'Épargne et de Retraite, principale institution d'investissement belge, place une fraction importante de ses fonds dans le logement. Depuis 1899 elle prête pour l'achat ou la construction d'habitations à bon marché. Ces prêts sont consentis par l'inter-

médiaire de sociétés régionales agréées, au nombre de 196 à la fin de 1947, couvrant tout le pays, et avançant déjà plus de 4 milliards et demi de francs à quelque 272,000 emprunteurs. Le taux d'intérêt maximum atteint actuellement 3¾ p. c. Le remboursement s'effectue par mensualités. Le montant du prêt peut atteindre normalement 70 p. c. de la valeur du bien immobilier.

En outre, une fraction considérable des prêts agricoles, du crédit aux classes moyennes et des prêts hypothécaires consentis par l'institution, est destinée à l'achat, à la construction ou à l'aménagement de maisons. Ces avances sont également accordées à des conditions beaucoup plus favorables que celles du marché privé.

Tous les emprunteurs peuvent assurer le remboursement du solde restant dû en cas de décès, auprès de la Caisse d'Assurances de la Caisse générale. L'assurance temporaire de capitaux décroissants convient parfaitement à cette fin. En cas d'assurance, la Caisse générale avance aussi le montant de la prime unique nécessaire. Près de 90 p. c. des emprunteurs font usage de cette mesure de prévoyance.

La Caisse générale contribue en outre au financement d'autres institutions dont nous parlerons plus loin. En 1947, elle a avancé un total de près d'un milliard neuf cents millions, soit plus de 25 p. c. de ses nouveaux investissements, à l'œuvre du logement en Belgique.

En 1919 fut fondée la Société nationale des habitations à bon marché. Sa tâche principale consiste à construire des logements dans les villes et les centres industriels. Pour les capitaux nécessaires, elle est autorisée à émettre des emprunts obligataires.

Ses premières années furent très riches en réalisations. Depuis, elle a été paralysée par le manque de capitaux. Fin 1947, la Société avait construit en tout 66,016 logements, dont 51,921 maisons unifamiliales et 14,095 appartements. La construction se fait par l'intermédiaire de sociétés locales agréées, au nombre de 292. En principe, ces logements sont destinés à la location; le manque de moyens financiers a obligé la Société à en vendre une partie.

En 1935 fut instituée, pour combattre l'exode rural, la Société nationale de la petite propriété terrienne. Elle a pour but de consentir des prêts aux travailleurs agricoles et aux ouvriers qui, possédant un petit terrain de culture, désirent y bâtir une maison. Le taux d'intérêt s'élève actuellement à 2½ p. c. Les prêts sont remboursés par des mensualités à concurrence de 5 francs par tranche de 1,000 francs de capital. La Société construit aussi de petites fermes ou des maisons rurales, qu'elle vend ou loue. L'institution est représentée par une société agréée dans chaque arrondissement du pays. Le financement s'effectue par une dotation annuelle, inscrite au budget extraordinaire du ministère de la Famille et de la Santé publique. Fin 1947, la Société avait accordé pour l'achat ou la construction d'une

petite propriété rurale plus de 5,000 prêts, représentant un montant global de 340 millions.

En outre, cet organisme accorde des avances pour l'achat de jardins, de terres, de bétail et de matériel. Jusqu'à la même date, elle y avait consacré plus de 45 millions. Relevons enfin que la Société a institué, en 1947, une Caisse d'assurances qui permet aux emprunteurs de parer aux conséquences matérielles d'un décès prématuré.

Il existe encore plusieurs autres institutions para étatiques de crédit, qui consacrent une fraction non négligeable de leurs ressources au logement des différentes classes sociales. Toutefois, un exposé même succinct de leurs modalités de crédit nous mènerait trop loin.

#### LA NOUVELLE POLITIQUE DU LOGEMENT

Malgré l'absence d'une politique adéquate du logement, le législateur a pris récemment quelques initiatives heureuses. Au cours de 1948 fut votée et mise en application la loi *De Taeye*, qui instaure un système de primes à la construction. Fin 1948, environ 23,000 personnes avaient introduit une première demande. La prime de base s'élève à 22,000 francs; il est prévu plusieurs augmentations, calculées d'après la charge familiale. La même loi autorise les organismes officiels distributeurs de crédit immobilier à accorder des prêts jusqu'à concurrence de 90 p. c. de la valeur du bien immobilier. Le remboursement de la part excédant les 70 p. c. est garanti par l'État.

L'application de cette loi peut remédier considérablement à la crise du logement dans les communes rurales et à caractère mixte. Pour les villes et les centres industriels, où le prix des terrains et le coût de la construction sont plus élevés, elle semble moins efficace. Mais la proposition de loi Brunfaut peut parer à cette insuffisance. Ce projet, fortement amendé, vise à instaurer un « Fonds national d'investissement et de financement pour une Politique nationale du logement ». Il s'agirait de financer la construction sur une vaste échelle dans les villes et les régions industrielles, de même que de fournir du crédit aux organismes dont le champ d'activité s'étend au secteur du logement.

#### CONCLUSION

Dans notre pays, l'acuité du problème du logement est devenue considérable depuis la guerre. Les mesures légales qui tendent à y remédier commencent à se préciser et sont entrées partiellement dans la voie de l'application effective. Les institutions de crédit existent en nombre suffisant et sont dûment outillées. Au demeurant, ce sont elles qui ont donné un début de solution au logement en tant que problème social. Le degré de restauration de la Belgique dans les autres secteurs économiques et la nécessité de combattre le chômage font bien augurer des réalisations en matière de logement dans l'avenir le plus proche.

# CINQUANTE ANS À LA DÉLÉGATION APOSTOLIQUE

*Falconio - Sbarretti - Stagni*

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

C'EST PAR UN BREF adressé « à Notre Vénérable Frère Diomedo Falconio » et « donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le troisième jour d'août MDCCCIC de Notre pontificat l'an XXII », que Léon XIII instituait, il y a cinquante ans, une délégation apostolique au Canada.

En moins de vingt-cinq ans, le Saint-Siège s'était vu dans l'obligation d'envoyer au Canada trois visiteurs apostoliques, Mgr Conroy en 1877, Mgr Smeulders en 1883, et Mgr Merry del Val en 1897. Les cardinaux de la Propagande

en vinrent à la conclusion que l'Église au Canada demandait la présence permanente d'un délégué apostolique, « qui puisse, pour citer le bref, en étudier soigneusement les conditions, qui travaille par sa prudence et son jugement à en régler les controverses et les différends, et s'empresse de Nous soumettre exactement les questions qui paraîtront plus graves et nécessiteront l'intervention salutaire du Saint-Siège ». En langage romain, c'était indiquer les difficultés propres à la délégation du Canada: érection de nouveaux diocèses, luttes scolaires, division des catholiques entre eux.

## MGR DIOMEDE FALCONIO, O. F. M. (1899-1902)

Sir Wilfrid Laurier aurait voulu pour premier délégué Merry del Val « ... homme à la fois ferme et conciliant », écrivait-il au cardinal Rampolla, le 30 octobre 1897, « qui, surtout, comprendrait tout ce qu'il y a de danger à exaspérer les hommes sincères convaincus et qui veulent être fidèles à leurs devoirs de catholiques, tout en restant fidèles à ce qu'ils croient être leurs devoirs de citoyen ». Le Saint-Siège préféra passer outre à ce désir et nommer au poste Mgr Diomedo Falconio.

Entré chez les Franciscains à l'âge de dix-huit ans, Mgr Falconio, avant d'être sacré évêque de Lacedonia (11 juillet 1892), puis archevêque d'Acerenza et de Matera (29 septembre 1895), avait été pendant près de vingt ans missionnaire aux États-Unis (il y fut même ordonné prêtre à Buffalo) et à Terre-Neuve. Il n'était cependant jamais venu au Canada. Lorsque, le samedi 7 septembre, il descend à la gare Viger, à Montréal, la foule accourt pour saluer le représentant de Notre Saint-Père le Pape. Peloton de polices et musique en tête, cloches de toutes les églises carillonnant à pleines volées, corps de clairons des cadets du Mont-Saint-Louis et du Collège Sainte-Marie sonnant allégrement à qui mieux mieux, la voiture de gala traînée par quatre chevaux se rend à la cathédrale bondée de fidèles. Dans la douceur de cette nuit tombante, flotte le souvenir exaltant et encore jeune de l'épopée des zouaves pontificaux.

À Ottawa il n'y a pas encore de maison prête à recevoir le délégué qui sera, jusqu'au mois d'avril 1901, l'hôte de l'Université d'Ottawa. La grande maison de pierre grise de sir John A. Macdonald (aujourd'hui le Haut-Commissariat de la Grande-Bretagne), surplombant la rivière Ottawa, est à vendre, mais le religieux franciscain, jadis provincial et procureur général de son Ordre, soupire après plus de solitude... Le Canada ne reconnaissant pas le Saint-Siège comme puissance juridique, c'est la corporation de l'archevêché d'Ottawa qui achète finalement — don des évêques du pays — par acte passé devant notaire, le 12 octobre 1900, la ferme de Francis Rogers, lots 37, 38, 39, en dehors de la ville, au delà du terminus du tramway, sur le chemin nord du canal de Rideau. Aujourd'hui c'est le numéro 520 de Driveway, dans un des quartiers les plus beaux de la ville. *Le Palais de la Délégation apostolique*, disent les actes officiels. *La Maison du Pape*, *The Pope's House*, disent plus familièrement les chauffeurs de taxi. Mais pas très loin, du Parc Lansdowne, s'élèvent, profanant le silence du Parc Rideau, les clameurs et les clabauderies du Stade ! Et parfois, le 12 juillet, la parade

des Orangistes s'arrête pour se reposer au pied de la petite colline, à l'ombre des grands ormes et du drapeau pontifical...

Mgr Falconio se met aussitôt à la besogne. En Europe et en Amérique, le laïcisme fait rage. Des forces mystérieuses, comme orchestrées par une main invisible, lancent dans le monde entier des attaques contre l'enseignement catholique. Ici même les luttes scolaires divisent les évêques, les uns plus conciliants, les autres plus fermes. L'accord Laurier-Greenway sur les écoles du Manitoba a laissé de profondes blessures. « ... *manca est, non idonea, non apta* — accord défectueux, insuffisant, imparfait », a déclaré Léon XIII dans la lettre encyclique *Affari Vos*. Le premier discours du délégué est une exhortation à l'harmonie et à la charité. Il ne craint pas cependant d'affirmer tout haut, à quelques pas du Parlement, son espérance de voir le jour « où nos frères séparés... voudraient bien traiter la minorité catholique du Manitoba avec la même générosité que la majorité de la province de Québec montre à l'endroit de la minorité protestante ».

Il ne faudrait pas croire que l'établissement d'une délégation à Ottawa ait obtenu automatiquement la faveur de tous. Même certains évêques avaient à compléter ou à rectifier des notions un peu flottantes sur le caractère de cette mission, ses pouvoirs et son rôle. Le 14 octobre 1899, le délégué ajoute dans une lettre: « Je profite de cette occasion pour faire remarquer que l'on dit bien des choses au sujet de cette délégation, et que souvent le but réel que le Saint-Père a eu en vue, est mal représenté. Mais vous comprendrez facilement que le Saint-Père n'a été amené à désirer l'établissement d'une délégation dans ce pays que par de sérieuses raisons et dans les meilleures intentions. » Il peut parler avec fermeté, car on venait, en 1892, d'établir une délégation à Washington, et le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, l'appuie à fond, soulignant dans sa correspondance la croissance de l'Église, le prestige de la religion, les avantages de relations plus suivies et plus intimes avec le Saint-Siège.

Sans résidence à Ottawa, le délégué en profite pour visiter ses diocèses étendus de l'est à l'ouest sur d'immenses territoires. Les Acadiens veulent un évêque. Les fidèles de l'Ouest canadien réclament des prêtres de langue anglaise. Esprit ordonné et essentiel, Mgr Falconio voit qu'un des premiers besoins de cette Église du Canada, en plein essor, est de convoquer un concile plénier. Les États-Unis ont

eu leurs Conciles de Baltimore en 1852 et en 1866; les pays de l'Amérique latine viennent de clore le leur en 1899. Mgr Falconio s'emploie à faire comprendre aux différents Ordinaires que ce concile est une chose « non seulement utile mais nécessaire ». Il était réservé au deuxième délégué apostolique de mener ce projet à terme et au troisième d'en promulguer les *Actes et Décrets*: le séjour de Mgr Falconio parmi nous fut très court. Dès l'automne de 1902 il est nommé délégué apostolique aux États-Unis, en attendant de devenir

cardinal (27 novembre 1911), le dernier des franciscains à être honoré de la pourpre romaine. Mais avant de quitter son poste ici, il a été en mesure d'adresser au cardinal Ledochowski un très long mémoire sur l'état de l'Église au Canada, fortement documenté et entièrement rédigé de sa main. On ferme complètement le palais de la délégation apostolique et les Petites Sœurs de la Sainte-Famille, qui depuis le premier jour (et aujourd'hui encore) veillent au service impeccable de la maison, partent elles aussi, doucement.

### MGR DONATO SBARRETTI (1902-1910)

Mgr Donato Sbarretti avait été de nombreuses années à Washington. Depuis vingt mois, nomination étrange! il est évêque de La Havane (Cuba). La révolution, victorieuse avec l'appui des armes américaines, en a chassé l'évêque espagnol. La situation y est extrêmement délicate. Le choix du Saint-Siège s'est arrêté sur l'auditeur de la délégation apostolique à Washington. Il n'est ni espagnol, ni cubain, ni américain. Fils d'une illustre famille italienne de Monte-Franco, neveu du cardinal Sbarretti, prêtre à vingt-deux ans, il possède de remarquables dons d'intelligence et de labeur. Sa résistance à l'esprit laïque du général Brooke et au sectarisme des francs-maçons espagnols l'ont trempé pour le climat de luttes qui l'attend au Canada. Ce pays dut lui paraître en effet rude lorsqu'il descendit sur le quai de la gare d'Ottawa, en plein hiver. Le 5 janvier 1903, il écrit: « Je sais parfaitement combien est lourd le fardeau qui vient d'être placé sur mes épaules. »

Dès son arrivée, il visite les diocèses voisins d'Ottawa. A l'automne de 1903, il entreprend le grand voyage de l'Ouest; à l'été de 1904, celui des Maritimes. A Victoria, il préside un banquet de cent couverts; au Petit Séminaire de Saint-Albert, il s'amuse pendant deux heures aux histoires des vieux missionnaires Lacombe, Lestanc, Tessier, Doucet, peut-être en fumant un de ces havanes que ses amis lui envoient sans cesse; à Saint-Boniface, il écoute un élève du Collège des Jésuites lui souhaiter la bienvenue en une ode latine de facture saphique; il étonne les séminaires où il passe par sa facilité à manier le latin; il entend les doléances des pêcheurs acadiens. Les journaux, qui racontent avec sympathie visites et réceptions du délégué, le *Halifax Herald*, le *Daily Patriot* de Charlottetown, le *Daily Telegraph* de Saint-Jean, sont pleins des échos de la guerre russo-japonaise.

Mais s'il visite ainsi les diocèses, ce n'est pas dans le but de recueillir des compliments, ni d'entendre des morceaux de violon. Les portes du pays s'ouvrent toutes larges aux immigrants qui déferlent vers l'Ouest; les territoires du Nord-Ouest sont érigés politiquement en provinces; il faut songer à les organiser religieusement en diocèses. C'est Mgr Sbarretti qui ouvre les diocèses de Joliette et du Sault-Sainte-Marie en 1904 et de Prince-Albert en 1907. Les luttes scolaires éclatent un peu partout, surtout dans l'Ouest. La Sœur qui, à la Délégation, répond à la porte, ouvre souvent à sir Wilfrid Laurier.

### MGR PELLEGRINO F. STAGNI, O. S. M. (1910-1918)

C'est Mgr Pellegrino Francesco Stagni qui promulguera les *Actes et Décrets* du Concile plénier de Québec, complétant ainsi, après plus de dix ans, l'œuvre commencée par Mgr Falconio, et dont Pie X se disait extrêmement heureux, *vehementer gavisus est*. Archevêque d'Aquila, il a jadis été prieur général des Servites, un des Ordres les plus anciens de l'Église, dans lequel il est entré à l'âge de quinze ans. Il reçoit sa nomination le 31 octobre 1910. Le 3 novembre, il l'accepte. Le 21 mars 1911, il est à New-York; Mgr Sinnott, le futur archevêque de Winnipeg, depuis plusieurs années déjà secrétaire du délégué, l'attend au quai.

Au départ du délégué pour Rome en septembre 1906 pour présenter ses respects au pape Pie X, un journal américain écrit: « La lutte heureuse livrée au Canada pour le système des écoles séparées, est regardée comme le triomphe personnel de Mgr Sbarretti; ce fait et ses autres qualités remarquables lui ont gagné la haute faveur du Vatican. » Par contre la *Free Press* d'Ottawa du 13 septembre écrit sous la manchette *Il ne reviendra peut-être pas*: « On dit que ce présumé rappel vient de l'échec du délégué apostolique à régler... la question des écoles séparées... » Mgr Sbarretti va revenir. Sa grande tâche dorénavant, interrompue seulement par sa présence au Congrès eucharistique international de Londres en 1908, sera de mener à bien le Concile plénier de Québec, dont il sera, d'après le décret de promulgation, « le promoteur zélé et le sage modérateur ».

Le 2 mai 1909, en la fête de la solennité de saint Joseph, patron de l'Église universelle, Donato Sbarretti, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège archevêque d'Éphèse et délégué apostolique, ayant invoqué le nom de la Très Sainte et indivise Trinité, imploré la miséricorde du Sacré Cœur de Jésus et le puissant secours de la très heureuse et toujours immaculée Vierge Marie, convoque le premier concile plénier du Canada pour le 19 septembre dans la ville de Québec. Les séances dureront plus de deux mois, « en vue de rapprocher les esprits du Saint-Siège, de repousser les erreurs, de promouvoir l'instruction et la formation des clercs ». Elles se cloront en la fête de la Toussaint, aux acclamations du *Te Deum*.

Obéissant au désir des Pères du Concile, le délégué en personne apportera au Saint-Père les *Acta et Decreta* du Concile. Au mois de mai, Terre-Neuve est élevée au rang de délégation apostolique et ajoutée à la charge du délégué apostolique au Canada; le 12 juillet, le Keewatin est érigé en vicariat apostolique. Mais Mgr Sbarretti est déjà parti depuis le 9 avril; cette fois, pour ne plus revenir. Dans quelques années (4 décembre 1916), il recevra le chapeau de cardinal; plus tard, il sera nommé secrétaire du Saint-Office, la première des Congrégations romaines dont le Pape lui-même est préfet. Il mourait le 1<sup>er</sup> avril 1939, à l'âge de 82 ans, un mois après l'élection au siège de Pierre du cardinal Pacelli, sur la tête duquel, avec les cardinaux Pignatelli et Gasparri, il avait récité les grandes prières de bénédiction.

Le 24 mars, à Ottawa, Mgr Gauthier lui souhaite la bienvenue en latin. C'est déjà tout un indice. L'*Ottawa Citizen* parle de l'« hiatus entre les catholiques de langue anglaise et de langue française ». La *Semaine religieuse* de Montréal note que « même entre catholiques certains malaises s'accusent dont il serait puéril de nier l'existence ». Dans ses instructions, le 7 mars 1911, le cardinal De Lai, préfet de la Consistoriale, dont dépend maintenant la délégation du Canada, souligne que « le premier des besoins de l'Église catholique au Canada est que la paix soit restituée entre catholiques canadiens, français et anglais ».

Sa tâche ne sera pas une sinécure. Les immigrants affluent par convois dans l'Ouest, Allemands, Polonais, Ruthènes. Ils sont l'objet du zèle des protestants. Les Ruthènes posent un problème particulier; ils sont de rite oriental, et n'assistent pas à la messe plutôt que d'aller à l'église de rite latin. Mais dès 1912 ils auront leur évêque, Mgr Nicetas Budka, nommé au siège titulaire de Patara, avec résidence à Winnipeg. Le diocèse de Calgary est créé en 1912; celui de Mont-Laurier, en 1913; ceux de Régina, Winnipeg, Haileybury, en 1915; le vicariat apostolique du Yukon, en 1916.

Une lutte jamais éteinte éclate avec violence, cette fois près de la délégation, en Ontario. Le *Règlement 17*, au sujet des écoles bilingues de l'Ontario, oppose même les catholiques, fidèles, clergés, évêques. Par des lettres apostoliques *Commissio Divinitus* du 8 septembre 1916, Benoît XV exhorte les évêques à n'être qu'un cœur et qu'une âme, qu'il n'y ait entre eux de scission ni au point de vue des races ni au point de vue des langues.

On sait comment cette lutte se termina; ce qu'on ne soupçonnera jamais, c'est le nombre des démarches entreprises auprès de la délégation, et les montagnes de lettres et de mémoires qui s'entassèrent dans les dossiers. La question tout entière fut déferée à Rome. Benoît XV l'examina « avec le plus grand soin, eu égard à son importance », écrivait-il lui-même, et la fit étudier par les cardinaux de la Consistoriale. Le 7 juin 1918, en la fête du Sacré Cœur de Jésus, il écrit à tous les évêques du Canada: « Les Franco-Canadiens peuvent, sans manquer à la justice, demander au gouvernement des déclarations opportunes touchant ladite loi scolaire; ils peuvent également désirer et chercher à obtenir

certaines concessions plus amples. » Il insiste de nouveau sur l'esprit d'unité et de paix, et à cette fin il rappelle la recommandation, empreinte de sagesse apostolique, de *Commissio Divinitus* qui, scrupuleusement gardée, serait même aujourd'hui, surtout dans les paroisses bilingues, une solution de fécondité spirituelle et de paix: « Que tous les prêtres s'appliquent à posséder la connaissance et la pratique de l'une et l'autre langue, anglaise et française, et, qu'écartant toute susceptibilité, ils se servent tantôt de l'une tantôt de l'autre, selon les besoins des fidèles. » Pour être certain que tous comprendront bien, le cardinal De Lai, le 13 août 1918, demande au délégué de faire parvenir à tous les évêques du Canada copies latine, française et anglaise du document.

Une trentaine d'années plus tard, le 18 janvier 1945, les membres du Conseil national de l'Épiscopat canadien demanderont, au nom de tous les Ordinaires du Canada, « de profonds redressements à l'endroit surtout de l'élément catholique et de l'élément français, si l'on veut que reflète vraiment l'esprit d'entente cordiale qui a présidé à la constitution canadienne. Aussi longtemps en effet que les inégalités flagrantes qui subsistent, sur ce terrain, entre le traitement qu'accorde la province de Québec à ses minorités religieuses et ethniques d'une part et celui que leur imposent les autres provinces d'autre part, il nous paraît vain de parler d'égalité d'avantages et d'égalité de sacrifices, vain aussi d'espérer voir régner chez nous cette confiance mutuelle indispensable à la paix et à la prospérité publique ». N'ayons crainte de le dire: quel chemin parcouru sous la houlette du Bon Pasteur!

N. D. L. R. — La suite de ce travail paraîtra dans notre prochaine livraison.

## REGARDS SUR LA TERRE

Alexandre DUGRÉ, S. J.

*La commune de Laprairie.* — Dans la Terre de chez nous, M. Beaudin a réclamé avec raison, au nom du progrès industriel et de l'agriculture, le dépeçage de la périmée commune de Laprairie, deux mille acres à ne rien faire, où quarante moyennes fermes complèteraient une paroisse nouvelle. Cette relique féodale, « ingrat et dangereux pacage ayant l'allure d'un désert ou d'une savane, bloque tout progrès dans une région où la bonne terre vaut quelque chose... Les intérêts complexes des ayants-droit devraient être départagés, fût-ce par l'expropriation d'État ». Espérons que l'affaire finira par marcher, que la perte du sol finira par finir.

Les Jésuites, propriétaires du fonds depuis 1668, sont plus accommodants que les usagers; ils ne demandent pas mieux que de voir utiliser cette enclave inutile. Obtenez le désistement et la compensation des héritiers de privilèges têtus, menez à bien le travail entrepris jadis par le docteur Brisson et tenté sous M. Vautrin, rendez la liberté à la terre prisonnière. Les difficultés ne viendront pas des Pères, que des Normands renards accusent trop habilement de couvrir ce *champ de paresseux* biblique.

M. l'abbé Élisée Choquet, dans son histoire de l'enrageante commune, met bien le doigt sur la plaie: « Nos bonnes gens n'ont pas encore réussi à faire pénétrer dans leur cerveau qu'ils ne sont pas propriétaires de leur commune, bien que les procès leur aient coûté des milliers de piastres; ils se croient toujours spoliés de quelque trésor imaginaire... Ils ne peuvent se persuader que les Jésuites étaient les propriétaires, que les censitaires n'en étaient que les usagers, et eux-mêmes les administrateurs de cet usage... S'annonce-t-il une industrie, une entreprise quelconque? Il faut frapper à trois portes:

chez les Jésuites propriétaires du sol, chez les syndics bénéficiaires d'un usage équivalant à l'intérêt, enfin à la Législature. C'est absurde, en pratique. Conséquence, on jette les yeux ailleurs... La litanie des projets avortés serait longue. Non seulement la commune a cessé de rendre service, mais elle est un poids mort, un cimetière de l'initiative, un embarras pour Laprairie, suburb de Montréal. »

Quand un gouvernement habile aura rendu la vie à cette commune d'une seigneurie restée valide, parce que les Jésuites en ont fidèlement concédé les fiefs aux colons recrutés par eux en France, il pourra dépecer les invalides ex-seigneuries de Témiscouata-Rimouski, annulées en 1732 parce que les seigneurs n'y plaçaient pas de familles, contrairement à la raison d'être des seigneuries. Là, pas de scrupules à y avoir.

*Immigration.* — En dépit du manque d'habitations, l'immigration va bon train: près de 130,000 réfugiés sont venus l'an dernier, beaucoup de Britanniques, beaucoup de Juifs, très peu de Français. Des alarmistes préparent contre nous le recensement de 1951, c'est clair. Quantité de Canadiens-nés sont remplacés par les nouveaux-venus, au travail, même aux logis, comme l'a révélé l'affaire de Rosemont.

En dépit de la porte ouverte, Français, Belges et Italiens n'ont pas de chance. Nous le savions de différentes sources; la lettre d'un scout de France le confirme: « Je désire me faire une situation dans une exploitation en Abitibi... Les fonctionnaires de votre ambassade sabotent vos décrets d'immigration... » Et les bureaux tout anglais de nos deux chemins de fer à Paris font de même. Des lettres de jeunes Français demandent à l'U. C. C. que nos fermiers leur adressent un

engagement, ce qui faciliterait leur venue. Si nous désirons des jardiniers, des colons, du renfort en même temps qu'un acte de charité, allons-y de grand cœur, en y mettant du calcul et des fonds.

Un mémoire de la *Conférence catholique canadienne* veut que nos catholiques s'intéressent aux immigrants. M. Fortier s'en occupe-t-il à Paris? Va-t-il y ouvrir quelque chose comme M. Dréw à Londres?... Certain notaire propose d'établir d'abord nos jeunes bûcherons qui sont de trop dans leurs campagnes: c'est le bon sens même, et c'est un autre problème, bien vieux, bien négligé. Notre Colonisation s'occupe moins de ce recrutement constructif que notre armée d'un recrutement inutile et dispendieux. Combien de paroisses a-t-on fondées depuis la guerre? Qu'on ne parle plus de Guyenne et de la consolidation!...

Le budget ordinaire, plus les \$11,200,000 des « méthodes progressives et rationnelles », a-t-il réussi quelque chose de proportionné? Sûrement pas la propagande, ni le recrutement, ni le transport de colons nouveaux! Avec les \$4,800,000 qui restent et la part normale d'un gentil budget de \$176,500,000, Québec devra faire mieux qu'il y a cinquante ans, alors que le budget n'atteignait pas \$5,000,000. La Santé, la Voirie, l'Éducation et le Bien-Être vont recevoir des millions additionnels, mais la Colonisation? L'avenir des jeunes qui ne sont pas malades, pas enfants d'école et pas autrement voyageurs que pour se chercher de l'ouvrage?...

*Agriculture.* — Nos cultivateurs unis apprennent à compter; ils veulent aussi compter pour quelque chose au pays. Le congrès de la Coopérative Fédérée révèle l'affiliation de 645 coopératives agricoles, au capital de \$13,756,000, groupant 62,500 membres. La Fédération canadienne de l'agriculture a tenu son treizième congrès à Saskatoon, et son vice-président, M. Marion, président de notre U. C. C., était tout là. En somme, les cultivateurs, nos plus grands producteurs de richesse, ne veulent être ni tout ni rien. Ils ne veulent ni manger les autres, ni se laisser manger. M. le président Hannam a noté que si l'indice des prix agricoles a baissé de 9 p. c., celui des produits manufacturés n'a baissé que d'un et demi p. c., et que bien des machines et des matériaux sont encore à la hausse. Nos 700,000 fermes redoutent et refusent la chute des prix, surtout quand les vrais profiteurs se cachent: « Les prix des aliments n'est pas élevé en comparaison des salaires. Une heure de salaire achetait 9 livres de pain en 1913; 8.4 en 1926 et 13 livres en août 1948. Une heure de salaire payait une douzaine d'œufs en 1913, une douzaine et quart en 1926 et une douzaine et demie en 1948. Une heure de salaire achetait trois pintes de lait en 1913, cinq pintes en 1926 et six pintes et demie en 1948. »

Voilà des faits. Quand des cultivateurs réclament à Québec une loi pour la vente collective des produits: lait, grain, fruits, légumes, etc., ils ambitionnent les conventions collectives des ouvriers. Ont-ils tort?... Si l'on veut que la terre vive, n'en faisons pas un souffre-douleur, une éternelle battue.

*Les agro-forestiers.* — *Paysana* raconte les succès de la colonie agro-forestière de Grande-Vallée, paroisse gaspésienne de 164 familles en 1938 et de 220 dix ans après. Comme dit la radio, c'est une réalisation d'Esdra Minville, qui eut le courage de pousser l'affaire, et le bonheur d'être compris de MM. Auger et Laforce.

On détacha d'un fief de la *Brown Corporation* un long rang de bon sol pas assez large pour former des lots de 100 acres, assez pour créer de menues fermes dont le revenu s'arrondirait l'hiver par des chantiers coopératifs sur des limites voisines, et même l'été par la pêche. Ce fut un succès, un tel succès que plusieurs paroisses voulurent obtenir la même chance, qui ne vient pas. Même à Grande-Vallée, pour faire

de ce rang une paroisse nouvelle, « il serait possible d'assurer quelque soixante-dix établissements de la *concession Ross* ». Croyez-le ou non, la carabinerie Ross a réussi l'invasion et garde l'occupation de ce pacifique territoire. Et les Gaspésiens doivent s'exiler, s'ajouter aux D. P. Leur forêt pousse des épinettes; leurs chutes, capables de 100,000 c. v., coulent pour rien comme au temps de Jacques Cartier; leur admirable pays, grand comme la Belgique et capable de nourrir un million d'âmes, n'en compte pas 100,000, et les jeunes désertent.

Félicitons du moins M. Minville d'avoir appliqué chez lui ce qui se fait en Scandinavie et qu'il avait appris dans les livres. Souhaitons-lui cent imitateurs aussi persuasifs, aussi écoutés. On n'a pas assez de cultivateurs pour laisser errer jusqu'à Vancouver ceux qui ont encore le bon désir de l'être.

*Un vaincu.* — A l'hôpital depuis des mois pour un accident d'usine, il remâche sa peine: « Si ce n'avait pas été de ma femme, ou plutôt d'un flanc-mou qui l'a découragée d'avance, je ne serais pas ici, à moitié infirme. Je serais cultivateur maintenant. Oui, et loin de la ville. C'est toute une histoire. Êtes-vous patient?... Bon!

« Durant la crise donc, au lieu de moisir ici, j'ai pris le plus beau lot de l'Abitibi. Sur le plan Vautrin, ça marchait. J'avais quelques cents piastres; je me suis attelé à la besogne dans un brûlé facile à faire. Je m'ambitionnais, au point de ne pas revenir pour les Fêtes. Vous ne me croyez pas si je vous dis qu'en moins de deux ans j'avais un bon camp, trente arpents de faits, et pas un sou de dettes. J'écrivais toujours à ma femme. Quand ce fut le temps de me rejoindre, qu'est-ce qu'elle m'envoie pour réponse? Un certificat de docteur: elle était malade, malade, malade! Vite, je laisse tout ça là et je descends.

« A la maison, c'est elle qui m'ouvre la porte, avec un beau sourire... Moi qui croyais la trouver au lit, mourante, morte... J'ai pris sur moi: j'aime bien ma femme. Je voulais tout de même savoir ce que ça voulait dire. Eh bien, elle s'était laissé décourager par un chômeur, un m... branleux revenu de son lot, un sans-dessein créé et mis au monde pour quêter, pour se reposer, pour couper le courant. Ah! quand j'y pense, je le déteste à m'en confesser. Pour finir, eh bien, ça finit tant par là, comme disait un colon. Il a bien fallu me défaire de mon lot: j'avais à choisir entre lui et ma femme. Le lot était moins têtue: ça ne crie pas fort, la terre.

« Voyez ça: mon voisin, qui était moins avancé que moi, refuserait \$5,000 pour sa ferme. Il a des récoltes, un troupeau, et pas de jambe cassée. Moi, je vais boiter, je vais vieillir et je ne possède rien, que des enfants. Le plus décourageant, c'est que ma femme regrette maintenant de ne pas m'avoir écouté. Ça parle!...

« Vous voulez savoir si un bon homme peut réussir là-bas? Bien sûr! Le plus difficile, c'est d'obtenir un lot. Presque tout le monde veut un lot boisé, pour faire un peu d'argent sur les épinettes, en attendant les récoltes. Non: le bois est pour les amis d'élections. Notre futur colon se voit refuser et traiter de *pilleur de lot*! Pourtant, c'est un honnête homme, le plus souvent. On le punit d'avance pour des coupables qu'on ne punit pas.

— Le gouvernement offre beaucoup de primes dans le tract *Hier à Palmarolle*. Voyez, page 52: « Le colon bénéficie « de concours qui s'évaluent au bas mot à \$3,225, répartis « comme suit: \$975 en primes d'installation; \$1,200 en primes « statutaires, et \$1,050 en crédits d'organisation agricole... » Merveilleux! Et puis « les avantages de la motorisation sous « toutes ses formes » pour arracher les souches, égoutter les savanes, etc. C'est beaucoup d'avantages!

— Oui, mais les primes de défrichement, de labour, etc., prennent trop de temps à venir, des mois en retard. Il faut

manger pour défricher et labourer trois, quatre, cinq acres, avant de récolter un radis. Le gouvernement n'aime pas la colonisation parce qu'elle « coûte trop cher » avec le mauvais système actuel: plus de \$7,000 par lot en comptant les inspections répétées, les contrats de chemins à des amis bien *chérants*, etc. C'est clair qu'une famille bien installée vaut plus que ça: notre précieux capital humain. Enfin quoi! Si tout le monde se jette en ville, on n'y gagnera pas grand'chose à la fin du compte. Il en faudra des hôpitaux, des prisons, des loisirs, — et c'est moins bon pour nos 100,000 fils de cultivateurs... »

*Œuvre de charité.* — Finissons en ville: c'est là qu'on quête pour les enfants, rares et débiles. En 1906, à la Semaine sociale de Dijon, un prêtre de France adjurait les gens charitables de mieux ajuster leur manière de secourir. Il n'y allait pas de main morte: « Vous, messieurs des Bureaux de bienfaisance, pourquoi ne pas faire de prélèvement sur vos dépenses pour acheter des terres à l'usage des pauvres? Au lieu de faire d'eux de perpétuels mendiants et d'éternels humiliés, essayez d'en faire des hommes, des hommes qui se suffisent, des gens fiers et libres. Ah! vous applaudissez parce que je parle des Bureaux de bienfaisance. Mais si je disais: « Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, faites cela! » applaudiriez-vous encore?... Donnez autant et donnez mieux, car l'aumône n'est qu'une forme désespérée de la charité. »

Il ne s'agit pas chez nous de toujours donner, donner. Il serait plus facile qu'en Europe de fournir aux ouvriers logis

et jardins en banlieue, si l'on prêchait une croisade, si une part de salaire s'économisait en vue de ce beau rêve, et si les matériaux étaient disponibles, abordables. Un beau mouvement existe, et une loi, et des coopératives, et des quantités de bons désirs; mais les matériaux sont chers ou introuvables. On signale que, l'été dernier, le contrôleur des matériaux à Ottawa cédait à la pression des Vétérans pour forcer les fabricants de clous à en garder un peu plus au pays. Ne devrait-il pas faire de même pour le bois de construction et la plomberie?... Le bûchage diminue, et l'exportation continue — jusqu'aux Indes et en Chine. Les évier, baignoires, réservoirs à eau chaude, frigidaires, etc., sont encore difficiles à trouver. On n'y comprend rien, trois ans après la guerre.

Il faut pourtant loger notre monde, nos surplus et ces immigrants qui nous arrivent du dehors et de la campagne. Il faut décentraliser aussi. Une paroisse rurale qui donne un surplus de 40 âmes, de 15 ou 20 mariages par année, devrait s'enrichir de maisons nouvelles et fournir des recrues à des campagnes nouvelles. Or, aucun recrutement sérieux ne se fait pour les cantons neufs, et ces surplus ruraux viennent empirer le malaise des villes, où l'ouvrage aussi manque. La charité devrait prévoir, agir sur les endormis. Un pays ne se construit pas à coups de discours et de quêtes, mais par la vaillance des hommes qui consentent encore à se fatiguer pour arriver à quelque chose. Grâce à Dieu, nous en possédons encore de cette espèce, qu'il ne faut pas laisser perdre, mais recruter, transplanter, aider à prendre de fortes racines.

## LE CINÉMA

# SÉRAPHIN A L'ÉCRAN

Ernest GAGNON, S. J.

« FAITES RIRE, faites pleurer, faites attendre... » A ces premiers conseils aux jeunes cinéastes, ses disciples, D.-W. Griffith devait ajouter quelques années plus tard: « Faites penser... »

Nous avons ri et applaudi au moment où, soudain, images et sons confondus, l'écran rayonnait: « *Un homme et son péché*. Une autre des belles histoires des pays d'en haut. » Le premier film vraiment canadien-français d'inspiration et de facture existait. Allions-nous, à la suite des grands aînés du film à travers le monde, allions-nous, sur la carte géographique du cinéma, couvrir d'une couleur propre le blanc de notre territoire? Espoir!

La pellicule se déroule. Alexis surgit de l'horizon, un vrai type de colon, vigoureux, une chanson au cœur. Puis c'est Jambe-de-Bois, pouilleux à plaisir, coloré, aux sentiments forts et drus comme sa barbe. Et les autres, et les autres. L'intrigue se fraye un chemin au milieu de nos impressions diverses. Certaines scènes sont particulièrement réussies. Nous avons ri au balancement alterné des berceuses et des cœurs, au moment où Alexis accueille, heureux et rougissant, l'amour si frileusement offert d'Arthémise. Une Arthémise vigoureusement champêtre et vraie. Scène opposée pour contraste à celle où Séraphin, jeune homme sans âge, amoureux sans amour, raidi dans ses habits du dimanche et son col haut, immobile sur le banc de bois, présente, à une Donalda douce et brisée, un cœur rempli d'or.

Nous avons applaudi au jeu d'Hector Charland. Dès qu'il paraît il remplit la toile. Jeu conscient, tendu, mesuré. Il se maintient avec aisance, au niveau de sa propre légende. Nicole Germain incarne une Donalda véritable, variée et

toujours simple. Elle est, cependant, meilleure actrice que vraie paysanne. D'une Donalda idéale elle possède le regard attentif et souple. Elle en a aussi les nippes. De la paysanne, du rôle, elle n'a pas les inflexions lourdes, le timbre en mineur et l'âme lente et profonde. Le personnage, cependant, demeure de qualité. Bref, le jeu des acteurs est très bon, souvent excellent. Excellent aussi le goût infaillible qui a su refaire l'ambiance de l'époque: costumes et décors. Belle probité qu'il faut louer. L'épluchette et les danses carrées y prennent une lumière nouvelle et font plus spontanés encore les rires et la joie saine de cette race forte et ouverte.

Ainsi, ce premier film québécois ne doit rien au cinéma français ou américain. A Hollywood on n'a emprunté que ce qui pouvait servir: sa publicité. Et c'est bien ainsi. Ce premier film québécois, on l'a voulu près de la terre et l'âme de cette terre vécue par des gens de chez nous. C'est la juste perspective.

« Faites rire, faites pleurer, faites attendre... » Nous avons ri, nous n'avons pas pleuré, nous avons surtout attendu... Nous avons attendu, en vain, un simple beau film. Et, croyez-le, ce ne sont pas les inexpériences de détail inhérentes à tout ce qui débute qui nous ont impressionnés. Ces défauts existent et ils sont nombreux, et ils sont avérés. Les journaux les ont alignés. Je n'y reviendrai pas. Il y a plus.

C'est la conception même du film qui est, selon moi, la première et la plus grave erreur. Une intrigue extrêmement mince et banale d'abord, puis sa réalisation avec le minimum de moyens. On a fait vite, on a fait « bon marché ». L'objectif: servir, au petit peuple qui paye, son élixir dans un grand verre au lieu de la cueillerée de chaque soir. La publicité fera le

reste. La pellicule nous donne l'impression du quart d'heure *Pepsodent* vu en télévision: c'est étrié, on étouffe là-dedans. Je soupçonne Séraphin de chercher à faire « râler » ceux mêmes qui lui donnent le jour. Or les nécessités d'ordre pratique, financières, auxquelles une jeune compagnie est soumise ne sont pas une excuse. Un chef-d'œuvre comme *Monsieur Vincent* en est une preuve. *Days of Wrath* en est une autre. Un beau texte ne coûte pas plus cher et le juste sens des images est un don gratuit. Toute discipline est bonne, même la plus arbitraire, et c'est à l'intérieur d'étroites frontières, Valéry et Strawinski l'ont assez démontré, que les plus grands artistes ont toujours trouvé le secret de la grandeur. Réussir commercialement, certes, mais pas au détriment de l'art. Les deux propos sont conciliables. Avec les moyens dont on disposait on aurait pu faire un grand film. Et même sur le seul plan du revenu, à la longue, il n'y a que le beau film qui paye.

L'impression de mesquin que nous laisse le film tient d'abord au texte. L'intrigue est étroite et la prose y colle. Rien qui nous souligne au passage l'être intérieur de ces belles âmes paysannes, la splendeur de leur rôle d'avant-garde et les vertus nécessaires. Leur vie particulièrement âpre exige un immense amour de la terre, un désintéressement, une fidélité, une saveur de pauvreté, une mystique de la misère enfin qui fait de leur joie habituelle un véritable mystère. Les grands paysages de nos Laurentides étaient ici exigés, car ce sont ces décors magnifiques qui les ont façonnés. Ils les portent dans leurs poitrines encore plus que dans les yeux. De toute cette gloire, rien. Tout au long de la pellicule,

souvent on côtoie cette grandeur, rien qui la souligne, rien du doigt tendu qui l'indique. Le style de la radio doit se différencier de celui du théâtre. Le script du film doit à son tour s'écarter de celui des ondes. A l'appareil radiophonique chacun peut jouer de l'imagination qu'il possède; à l'écran, l'image nous cloue sur place, quand elle n'est, comme ici, que l'illustration documentaire du texte. Même l'avarice exige de qui la dépeint une opulence de talent. Et Grignon n'en manque pas.

Car à l'écran l'image est reine. Au cinéma, en regard de cette puissance étonnante de synthèse et de mouvement qu'est l'image, le pouvoir d'analyse de ces signes que sont les mots demeure un peu figé. C'est la glace vive de nos lacs du Nord qui nous indique où se cache l'eau courante du réel. Ce torrent, l'image s'en empare directement dans son bouillonnement et sa fuite, c'est elle qui en exalte le mystère et matérialise en profondeur sa portée intérieure. A l'écran la parole nous renseigne, mais l'image nous fait voir et penser.

Ainsi, parce qu'ils avaient une histoire à raconter au grand public, les réalisateurs d'*Un homme et son péché* ont peut-être oublié qu'ils avaient, par le truchement de la première, une autre histoire à raconter, beaucoup plus importante celle-là, pour cette raison qu'elle est la nôtre en même temps que la leur: celle des âmes. Et à la question capitale: le cinéma est-il une industrie ou un art? ce premier film canadien n'a pas répondu.

« Faites rire, faites pleurer, faites attendre, faites penser. » Le film ne m'a pas fait penser..., sinon à ce que je viens de dire.

## LA MAISON DU BÛCHERON: UNE OEUVRE OU UN « TROU »?

Samuel AUDETTE

PEU APRÈS l'organisation de sa filiale, l'Union des Bûcherons, le bureau de direction de l'U. C. C., constatant que le milieu communément appelé « le Palais », à Québec, présentait des dangers très grands aux points de vue moral, social et économique pour les bûcherons, décidait que le meilleur moyen de les soustraire à la pègre organisée qui les guettait à leur sortie des chantiers était de leur assurer un refuge. Là, en toute sécurité, ils pourraient demeurer pendant le temps nécessaire à leur engagement pour les chantiers, ou, à leur sortie, le temps qu'il leur faut pour se transformer de leur accoutrement de bûcheron.

L'on se rappelle de quelle façon cela se passait avant l'avènement de la Maison du Bûcheron; à leur descente du train ils étaient immédiatement l'objet de la sollicitude de chevaliers d'industrie, de cochers, de chauffeurs de taxis ou encore de filles de rue, qui, à leur dire, voulaient se dévouer pour égayer et « assurer un joyeux passage en ville » aux *pauvres bûcherons*. Il ne convient pas de préciser les résultats de cette sollicitude plus intéressée au portefeuille qu'au bien-être des bûcherons. Qu'il nous suffise de dire que ces résultats ont coûté cher aux habitants et aux gars d'habitants du Québec, et que bien des ruines morales, familiales, professionnelles ont été la conséquence de cet état de choses, que les autorités municipales et provinciales désespéraient de pouvoir changer.

L'U. C. C. comprit vite que, si elle devait défendre les intérêts matériels de ses gars qui allaient en chantier, en travaillant à rehausser les conditions des salaires et de logement, elle devait aussi travailler à assurer leur protection aux points

de vue moral et social. Elle décida de mettre sur pied la Maison du Bûcheron, qui serait un refuge, une oasis où le bûcheron, loin de chez lui, pourrait se retrouver chez lui dans la protection et la tranquillité d'un foyer. L'entreprise comportait de sérieux risques financiers. La question qui se posait était de savoir qui allait l'emporter: « Les forces du bien ou celles du mal? » En d'autres termes, nos gars d'habitants allaient-ils écouter la voix de la raison ou la voix de folie qui déferle sur le monde?

Comme on le présumait, le bon sens et la logique de nos gens amenèrent une magnifique réponse, car, depuis sa fondation, la Maison du Bûcheron abrite sous son toit hospitalier entre dix-huit à vingt mille bûcherons par année. Comme toutes les œuvres de bien, elle connut ses épreuves. La Maison du Bûcheron dans « le Palais », ça dérangeait bien des petits commerces. Bien certain que si tous les yeux qui regardaient avec fureur sa progression eussent été des mitraillettes, on aurait vu un joli carnage. En tout cas, après quelques années elle devenait la proie des flammes. Lourde épreuve, perte financière considérable, mais nul découragement. L'U. C. C. décida la résurrection, la continuation de l'œuvre de régénération si bien commencée.

La Maison du Bûcheron abrite plusieurs services; en tête de liste, l'hôtellerie, où, pour une somme modique, les bûcherons peuvent loger, et ce dans des conditions qui leur procurent une parfaite sécurité; puis le Magasin du Bûcheron, qui assure transaction honnête et valeur réelle en fonction du prix payé; sa réputation s'étend de plus en plus, et sa clientèle

augmente en nombre et en volume: l'année dernière il fit un chiffre d'affaires de \$136,100.

Un service qui n'est pas des moindres, la Caisse de Sûreté, opère gratuitement pour le bénéfice des bûcherons de retour. Ils y déposent les sommes qui ne leur sont pas nécessaires le temps qu'ils sont en ville, et lorsqu'ils partent pour leur famille ils en reprennent possession; lors du dernier exercice, 1,096 bûcherons profitèrent de ce service et déposèrent la jolie somme de \$163,977. Parmi les derniers services créés, il convient de mentionner le Bureau d'embauchage, opéré conjointement par le Service Forestier de l'U. C. C. et le Service de Placement provincial: seulement au cours de la dernière année, 5,659 bûcherons se sont embauchés par son entremise.

Il est bon de récapituler les services rendus pour mettre en garde contre l'impression superficielle de la salle d'attente. De braves cultivateurs ou des prêtres y ont vu trois ou quatre « gars en fête », et ont conclu hâtivement: « La Maison du Bûcheron, c'est un trou! » Il faut bien admettre que si un bon nombre de bûcherons sont aujourd'hui de fiers « Lacordaire » ils ne le sont pas tous. Sur les soixante-quinze gars qu'on loge, cinq ou six ont bien pris un « petit coup de trop »; mais une comparaison honnête avec ce qui se passe aux hôtels fashionables montrerait peut-être que le pire pourcentage n'est pas celui de chez nous.

Autres considérations: je suis sûr que notre personnel chargé du service d'ordre aimerait mieux avoir affaire à une congrégation d'« Enfants de Marie », mais le fait est que nous avons affaire à des bûcherons, donc à un groupe de jeunes en pleine force exubérante, et que ces bûcherons sont nos gars, et qu'il nous appartient de les aider, de les protéger, parfois de les cacher. La Maison du Bûcheron est la seule du genre en Amérique, et je crois que l'U. C. C. doit être fière d'avoir mis sur pied et de maintenir une telle institution. Des sociologues qui viennent la visiter ne nous cachent pas leur admiration en constatant le bien qui s'y accomplit et le mal qu'elle peut faire éviter. S. Ém. le cardinal Villeneuve, qui avait daigné venir la visiter, disait qu'il la considérait comme l'une des plus belles œuvres de son archidiocèse. S. Exc. Mgr Belleau nous disait toute son admiration pour l'œuvre qu'il voyait; un Père jésuite de Louisiane, lecteur assidu de *la Terre de chez nous*, venait visiter la maison, et nous disait que la réalité dépassait de beaucoup l'idée qu'il s'était faite du bien qui s'accomplissait. A ceux que ces considérations et ces témoignages de personnes désintéressées ne tireraient pas du doute, invitation spéciale est faite de venir se rendre compte personnellement si *la Maison du Bûcheron* est une œuvre ou un « trou ».

*Dans notre prochain numéro*

## SÉCURITÉ SOCIALE EN FRANCE

Chanoine Pierre LESAGE



TÉL. FALKIRK 1116  
ÉCHANGE PRIVÉ

# Charbonneau

Limitée

Fabricants de

BISCUITS

CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES



1800, RUE NICOLET  
MONTRÉAL

## SOUSCRIPTION

M. le curé Uldéric Beaulieu et M. le maire W.-E. Thomas vous invitent à souscrire à leur campagne de charité pour les œuvres de la paroisse si éprouvée de

### *Saint-Remi d'Amherst*



Les souscripteurs que le sort favorisera pourront acheter pour une somme nominale — que couvre leur souscription — soit un beau radio « Marconi », soit une laveuse électrique « Thor », soit un poêle électrique.

Nous encourageons nos lecteurs à répondre à cet appel et à envoyer leur souscription à

M. le maire ou M. le curé de Saint-Remi d'Amherst, comté de Papineau, P. Q.

Les donateurs d'au moins un dollar voudront bien conserver les reçus de leur souscription.

LA  
**BANQUE D'ÉPARGNE**  
1846 DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL 1948

Cent deuxième



Rapport Annuel

Aux Actionnaires.  
Messieurs,

Montréal, le 14 février 1949.

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le cent deuxième rapport annuel des affaires de la Banque, et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1948.

Les profits nets de l'année ont été de \$472,259.98, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des profits non divisés de l'année dernière, soit \$177,153.07, ce qui forme un ensemble de \$649,413.05. Sur cette somme, les dividendes trimestriels d'usage ont été versés à nos actionnaires, et la Banque a contribué \$19,200.00 à diverses œuvres charitables et philanthropiques — outre la somme de \$9,875.00, intérêt sur le Fonds des Pauvres distribué comme d'habitude — laissant un solde de \$350,213.05 au crédit des profits non divisés.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

Le président,  
D. A. HINGSTON.

**BILAN GÉNÉRAL**

AU 31 DÉCEMBRE 1948

**PASSIF**

**Au Public :**

|                                                |                       |
|------------------------------------------------|-----------------------|
| Dépôts portant intérêt, avec intérêt à ce jour | \$148,018,295.10      |
| Dépôts ne portant pas intérêt                  | 2,340,450.71          |
| Fonds de charité                               | 180,000.00            |
| Comptes divers                                 | 111,082.33            |
|                                                | <b>150,649,818.14</b> |

**Aux Actionnaires :**

|                                     |                         |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Capital                             | \$ 2,000,000.00         |
| Fonds de Réserve                    | 4,000,000.00            |
| Solde des Profits, reporté          | 350,213.05              |
| Dividendes non perçus               | 196.36                  |
| Dividende payable le 3 janvier 1949 | 70,000.00               |
|                                     | <b>\$ 6,420,409.41</b>  |
|                                     | <b>\$157,070,227.55</b> |

**ACTIF**

|                                                                                                                                          |                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Espèces en caisse et dans les banques                                                                                                    | \$ 12,869,144.58        |
| Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux                                                                                     | 115,535,032.92          |
| Obligations de corporations municipales et scolaires canadiennes                                                                         | 17,062,861.91           |
| Autres obligations et débentures                                                                                                         | 6,326,151.80            |
| Valeurs diverses                                                                                                                         | 287,180.28              |
| Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en non-lissement                                                          | 3,709,380.23            |
| Autres prêts à courte échéance                                                                                                           | 4,107.83                |
| Prêts aux fabriques de paroisses ou aux corporations religieuses                                                                         | 43,000.00               |
| Prêts sur hypothèque                                                                                                                     | 23,292.00               |
| Fonds de charité, placés sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement Fédéral | 180,000.00              |
|                                                                                                                                          | <b>\$156,040,151.55</b> |
| Immeubles de la Banque (siège social et succursales)                                                                                     | 1,000,000.00            |
| Autres titres                                                                                                                            | 30,076.00               |
|                                                                                                                                          | <b>\$ 1,030,076.00</b>  |
|                                                                                                                                          | <b>\$157,070,227.55</b> |

Pour le conseil d'administration,

Le président,  
D. A. HINGSTON.

Le directeur-général,  
T. TAGGART SMYTH.

Pour célébrer les cinquante ans  
de sacerdoce du Pape

**Le Jubilé sacerdotal de  
PIE XII**

par le P. Joseph-P. Archambault, S. J.

Brochure illustrée

15 sous l'exemplaire ■ \$1.50 la douzaine ■ \$11.00 le cent

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

## LIVRES RÉCENTS

### SPIRITUALITÉ

DANIEL-ROPS: *Les Évangiles de la Vierge*. — Paris, Robert Laffont, 1948. 264 pages, 19 cm.

APRÈS avoir honoré la personne du Christ dans un ouvrage que nous n'avons pas encore cessé d'admirer (*Jésus en son temps*), Daniel-Rops veut aujourd'hui louer la Vierge Marie.

La première partie du livre — la principale — est consacrée à la doctrine (pp. 11-109). Au point de départ, une pincée de documents, quelques paragraphes de S. Luc et de S. Matthieu, de rapides allusions au cours de la vie publique du Christ, une sobre image silhouettée par S. Jean dans le drame du Calvaire: rien de plus. Mais l'A. exploite avec intelligence les données de la tradition, de l'art chrétien, de l'histoire des dogmes, des écrits apocryphes, et voilà que surgit une intéressante étude. De facture moderne, l'œuvre n'a pas cependant toute l'ampleur, toute l'importance, toute la perfection des autres ouvrages historiques de Daniel-Rops. Telle affirmation aurait besoin d'être plus nuancée, tel détail devrait être révisé. Est-il bien sûr que l'Évangile de S. Matthieu ait été traduit en grec vers l'an 63? Marie était-elle obligée, lors du recensement de Quirinius, de se rendre à Bethléem? Avait-elle fait un vœu véritable de garder la virginité ou une simple promesse? Pourquoi Joseph, son époux, devait-il être « largement adulte »? — Mais l'A. fait œuvre de simple vulgarisation. — Or, en ce « genre littéraire », il n'a pas à répondre aux exigences d'une exégèse trop pointilleuse. Tournons nos regards plutôt vers les valeurs réelles, car il s'en trouve et en bon nombre. Ainsi nous ne saurions trop admirer les fines observations sur l'authenticité du texte sacré (p. 19), sur la psychologie pleine de délicatesse de S. Luc (p. 20), sur le didactisme de S. Matthieu (p. 22). Lisons avec l'attention qu'elles méritent les pages où l'A. décrit l'évolution de la piété mariale à travers les âges, où il démontre l'harmonie du culte avec les dogmes chrétiens (pp. 74-109).

La seconde partie est purement documentaire: elle nous livre des textes, les uns canoniques, les autres apocryphes. Les premiers (pp. 115-126) sont tenus pour authentiques par l'Église. Ils sont *parole de Dieu*. Les textes apocryphes, par contre, ne sont *pas parole de Dieu*. Nés en marge de la légitimité chrétienne, l'Église les considère sinon comme fondamentalement mauvais, du moins comme dignes de méfiance. L'A. fait bien d'avertir le lecteur, avant de les transcrire, qu'ils n'ont pas droit à notre créance, que leur influence sur la doctrine fut très secondaire. « La pensée des Pères de l'Église qui est à l'origine de l'approfondissement des dogmes ne s'est fondée que sur les textes inspirés et n'a utilisé les apocryphes que d'une façon épisodique. Ce n'est pas l'imagination des foules qui a suscité cet approfondissement, c'est l'effort de l'intelligence chrétienne éclairée par l'Esprit-Saint, assuré par la Tradition, et qui a scruté sans cesse davantage la lettre et le sens des Textes Saints » (p. 131).

La troisième partie (pp. 209-259) est surtout artistique. Une quarantaine de gravures, empruntées aux grands maîtres, indiquent comment les artistes se sont ingeniés à traduire leur piété personnelle et celle de leurs contemporains. Des détails curieux, fantaisistes, ornent parfois ces œuvres d'art. N'en soyons pas surpris. Les artistes, au moyen âge surtout, puisaient souvent leur inspiration aux sources apocryphes. Daniel-Rops, dans des notes sobrement rédigées à l'usage du profane, explique le caractère et les éléments de chacune des reproductions.

Arthème TÉTRAULT.

*L'Immaculée-Conception.*

Le R. P. d'HEROUVILLE: *Bourdaloue*. — La Bonne Presse, Paris, 1948. 177 pages.

C'EST UNE COURTE ANTHOLOGIE des œuvres du grand orateur que publie le P. d'Hérouville. Il y joint une captivante introduction, où sont réunis les rares détails que l'on connait de la vie du P. Bourdaloue. Le compilateur de ces pages choisies nous révèle son intention: décider de nombreux lecteurs à lire les sermons entiers. En effet, dit-il, « on ne connaîtra le vrai Bourdaloue qu'à la condition de le lire en plein

texte ». Toutefois, ce petit volume donne déjà une bonne idée de la grande manière de Bourdaloue. Il sera donc bien accueilli dans nos collèges et dans nos écoles supérieures, où il fera mieux connaître celui que Brunetière appelle « le vrai maître du développement oratoire ».

AdélarD DUGRÉ.

Maison Bellarmin.

Michel GASNIER, O. P.: *La grâce de ma confirmation.* — Paris, Bonne Presse, 1947. 18 cm.

**T**EXTES d'une retraite préparatoire à la confirmation. Cent cinquante pages de doctrine solide sur le sacrement de confirmation, les dons du Saint-Esprit. L'A. a en particulier un chapitre sur la confirmation et l'Action catholique. Livre bien opportun pour nous rappeler l'importance de ce sacrement, surtout aujourd'hui où l'on insiste tant sur le rôle apostolique du laïc.

Roland DION.

*L'Immaculée-Conception.*

## SOCIOLOGIE

Chanoine P. GLORIEUX: *Un homme providentiel: l'abbé Godin.* — Bonne Presse, Paris, 1947.

**Q**UAND on a tourné la dernière page du beau livre du chanoine Glorieux, on se prend à rêver au premier Prêtre de la classe ouvrière, « ce sont les pauvres que mon Père m'a envoyé évangéliser » (*Luc*, IV, 18), et l'on se dit que la vie de l'abbé Godin a bien été telle que le souhaitait pour ses apôtres le divin Maître. « A l'exemple de son Maître, ce disciple a été hanté toute sa vie par le désir de s'incarner en plein dans la masse, afin que par lui elle soit mise en communion avec le Christ et divinisée. Il a vécu en missionnaire au milieu même de ceux qu'il voulait évangéliser, vivant de leur vie, vivant pour eux, à leur service, afin qu'avec lui le Christ, l'Eglise, soient rétablis parmi eux et réconciliés avec eux ». C'est là un des nombreux témoignages dont le livre fait sa trame profonde. L'auteur laisse ainsi parler des prêtres, des amis, et surtout des jeunes ouvriers et ouvrières à qui ce pionnier a fait découvrir le Christ.

Type achevé d'aumônier d'A. C., travailleur acharné, d'un dynamisme infatigable, doué d'une merveilleuse compréhension du milieu ouvrier, totalement donné aux jeunes travailleurs qu'il aimait d'un ardent amour, l'abbé Godin a cherché à dégager cette pastorale parfaitement adaptée à la classe ouvrière, qui ouvre à celle-ci toutes les richesses du Christ, de son évangile, de sa vie. C'était là l'immense problème des masses déchristianisées et de leur conquête, problème auquel la J. O. C. avait, par avance, fourni en grande partie la réponse.

La solution lève lentement dans la douloureuse gestation d'expériences toutes plus concluantes les unes que les autres. Le 12 septembre 1943, paraît, aux Éditions de l'Abeille, *la France, pays de Mission*, dont le retentissement est énorme. En sociologue averti, aussi bien qu'en théologien et en apôtre, l'abbé Godin étudie le double problème posé: la paganisation croissante du prolétariat français et son imperméabilité à la communauté chrétienne, et propose un essai de solution. La paroisse, impuissante devant le paganisme qui l'entoure, doit se doubler d'une Mission. La Mission, ou A. C. missionnaire, doit s'incarner à fond dans les différentes communautés humaines qui existent, où elle formera des noyaux chrétiens qui, avec l'aide du prêtre, joueront le rôle du levain dans la pâte. Du levain chrétien dans tel quartier, dans telle usine, dans tel groupement de loisirs, dans telle troupe de figurantes, dans telle école du soir... Bref, c'est une vie de missionnaire qu'il faut désormais vivre au milieu du prolétariat urbain à conquérir.

La Mission de Paris est fondée. Une équipe de prêtres, officiellement mandatée par l'archevêque de Paris, va donc se consacrer aux tâches rudes des brebis qui ne fréquentent pas le bercail. Mais subitement, au matin même du jour où la Mission va commencer son travail, son fondateur est trouvé mort dans son lit, asphyxié par un mauvais poêle. Consternation profonde dans le monde ouvrier de Paris qui pleure cet apôtre intrépide, au cœur de feu. Le cardinal Suhard dit son espoir, non pas malgré, mais en raison de ce signe providentiel.

## Les anciens tuberculeux font d'excellents employés.

Les ANCIENS COMBATTANTS du CANADA

**LA RAISON?** C'est que les anciens tuberculeux sont réguliers dans leurs habitudes de vie, parce que c'est important pour le bien de leur santé. Le soin qu'ils prennent de leur santé explique pourquoi ils ne s'absentent pas plus de leur travail que ceux qui n'ont jamais eu la tuberculose. Ils ne vous arrivent que lorsque les médecins sont sûrs qu'ils n'offrent aucun danger de contagion pour vos autres employés.

Lorsque vous embauchez un ancien combattant qui a déjà eu la tuberculose, vous pouvez obtenir des renseignements à son sujet des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants, qui vous aideront volontiers à mettre le plus à profit ses spécialités et aptitudes.

La méthode à suivre pour l'embauchage d'un ancien tuberculeux ne diffère pas de la méthode normale que vous avez adoptée pour tout ce qui a trait à votre personnel. Les points à considérer sont les antécédents du candidat, ses aptitudes par rapport à la position vacante, sa capacité d'apprendre, la façon dont il s'entend avec ses collègues, sa mine et son initiative.

Il existe, il est vrai, quelques emplois qui ne devraient pas être confiés aux anciens tuberculeux. Ces emplois sont tout de même très peu nombreux et n'entrent pas en ligne de compte dans l'embauchage en général. Le préposé au rétablissement civil des blessés, du ministère des Affaires des anciens combattants, se fera un plaisir de discuter cet aspect avec vous.

Au cours des dix dernières années, au moins 40,000 anciens tuberculeux, qui avaient fait du sanatorium au Canada, ont repris des occupations normales. Le pourcentage des rechutes n'a pas été élevé. Ils ont prouvé que dans des conditions normales, ils peuvent faire d'excellents employés.

Nos anciens combattants qui ont été traités pour la tuberculose, se présentent sur le marché de la main-d'œuvre quelques années après les ex-militaires qui étaient en bonne santé à leur libération des forces armées. Cependant, eux aussi ont aidé à gagner la guerre. L'emploi approprié à leur état aide à gagner une autre guerre—la lutte contre la tuberculose. C'est une bonne chose tant au point de vue de l'hygiène publique que des affaires, que de tirer de leurs talents et aptitudes le meilleur parti possible.

Demandez au ministère des Affaires des anciens combattants un exemplaire de la brochure: **L'EMPLOI DES TUBERCULEUX.**

PUBLIE AVEC L'AUTORISATION DE L'HONORABLE MILTON F. GREGG, V.C., MINISTRE DES

## AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

# La Saubegarde

Assurances en vigueur:

**CENT MILLIONS**

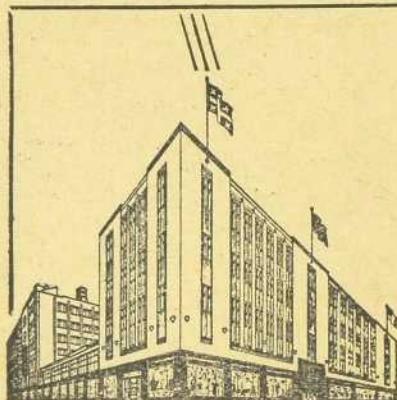
Actif:

**QUINZE MILLIONS**

Versé aux assurés et bénéficiaires:

**SEIZE MILLIONS**

*Assurances sur la vie  
sous toutes les formes*



**MAGASIN A  
RAYONS:**

865 est, rue  
Sainte-Catherine

**Dupuis Frères**

MONTRÉAL

Comptoir postal:  
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes:  
Hôtel Windsor

*Achète  
BIEN  
qui achète  
chez*

L'abbé Godin avait d'abord pratiqué ce qu'il devait plus tard élaborer en théorie. Il a imité le Christ. Il a été accessible à la masse, et il a rendu témoignage. Le témoignage de la pauvreté. Durant les années qui ont précédé sa mort, il logeait au « 47, rue Ganneron », en plein XVIII<sup>e</sup> arrondissement parisien; ce furent là les grands jours de l'apostolat et de la conquête, les coups de filet incroyables, l'Évangile qui débouchait en plein dans la masse et qui se faisait entendre et accueillir par des bouches avides. Une foule de traits redisent l'irrésistible ascendant de l'apôtre. Incontestablement, il savait parler à la masse, il savait, il osait parler du Christ et le faire aimer.

Le chanoine Glorieux nous a très bien montré et la vie et l'œuvre. Nul doute que ce livre, en révélant les audaces de cet infatigable apôtre du monde ouvrier, ne produise un choc capable de briser quelques routines et d'imposer quelques questions. Biographie que tous les prêtres, que tous les aumôniers d'A. C. surtont, liront avec intérêt et émotion.

*L'Immaculée-Conception.*

Marcel de la SABLONNIÈRE.

## LITTÉRATURE

Pierre BAILLARGEON: *La Neige et le Feu*. — Éditions Variétés, Montréal, 1948. 203 pp., 19 cm.

UNE AUTRE triste histoire de jeune intellectuel qui, ambitionnant de mener une vie intérieure sérieuse, réussit d'abord à surmonter les obstacles et les tentations de démission qui barrent sa route, mais abdique finalement, vaincu. Issue fatale de tout dilettantisme et de toute vie non profondément engagée. Boureil — c'est le nom du jeune homme — a cependant trop d'orgueil pour se condamner. L'unique responsable de son échec, c'est son entourage. Il y a d'abord sa femme qui ne le comprend pas et l'abandonne un beau matin. Il y a ses amis et connaissances qui lui offrent le spectacle quotidien de vies ratées ou, ce qui revient au même, de bonnes vies bourgeoises réussies au prix du sacrifice de toute idée personnelle ou de la plus basse servilité envers le goût du public. Il y a enfin le milieu canadien-français qui s'entend si bien à éteindre toute flamme tant soit peu audacieuse. Un voyage à Paris dont il attendait beaucoup ne lui apprend, hélas! que l'universalité de cet état de choses. « Hélas! confie-t-il, l'expérience de la vie, loin d'enrichir la plupart des hommes, ne leur laisse qu'un pauvre résidu d'eux-mêmes! » Il ne lui reste donc plus qu'à faire comme tout le monde et à se trouver une bonne petite position. Et la dégradation morale accompagne, cela va de soi, la déchéance intellectuelle. La bête gagne tout ce que perd l'esprit.

Le thème est commun et sans originalité. On pardonnerait cependant à Boureil de s'être vidé le cœur, le récit de sa confession pourrait même être touchant, s'il n'avait ce malin besoin de tout salir et de tout rabaisser à son échelle. Il ne voit plus les choses qu'avec un œil de caricaturiste dépit. Le trait est constamment noir, sans nuance, brutal. Va pour quelques pages; on trouve le tour amusant et l'on rit. A la longue, le procédé devient choquant. La beauté du style, qui est réelle, cache à peine le vide de la pensée.

Roger CANTIN.

*L'Immaculée-Conception.*

## SCIENCES

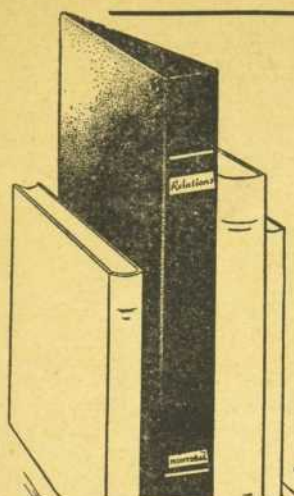
Gaston P. SAINTE-MARIE: *Manuel pratique de Chauffage, Plomberie et Réfrigération*. Tome I: Systèmes de chauffage par l'eau chaude. — Librairie Granger Frères, 1947. 282 pp., 22 cm.

DESTINÉ à l'exposé théorique d'un métier, ce volume est entièrement basé sur une longue expérience. Il s'adresse en premier lieu à l'élève mécanicien en tuyauterie et à tout technicien en chauffage moderne, mais les nombreuses tables, les graphiques, les renseignements très abondants, avec les problèmes servant d'exemples, en font une source très précieuse d'information pour les professeurs de science en quête d'un enseignement concret sur la thermométrie, les radiateurs et les différents systèmes de chauffage à eau chaude.

L'auteur a le mérite d'avoir le premier publié en français sur ce sujet. L'expression technique anglaise, souvent jusqu'ici la seule connue, accompagne le texte d'un français très élégant et très clair.

Gérard SIMARD.

*L'Immaculée-Conception.*



## CONSERVEZ *Relations*

Chaque mois vous apporte une documentation précieuse à laquelle vous aimerez vous référer.

### Le cartable *Relations*

en similicuir, avec titre or et un jeu de douze cordes, est très pratique pour conserver en bon état et consulter rapidement vos numéros.

Prix: \$1.25; par la poste, \$1.35.

*Non, Relations n'est pas utile, Relations est indispensable*

**TRANQUILLE**  
LIBRAIRIE  
67 ouest, rue Sainte-Catherine  
Montréal  
**BE. 6571**  
Heures d'affaires:  
**9 à 9**  
ACHAT - VENTE - ÉCHANGE  
**TRANQUILLE**

206, rue du Pont

Tél. : 4-4641

**LA CIE  
F. X. DROLET  
QUEBEC**

### FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale et Fonderie

ACIER, FONTE, CUIVRE et ALUMINIUM

Ascenseurs Modernes à Passagers et à Marchandises,  
Armoires-Montantes, Monte-Charge, etc.

Toute réparation mécanique

SPÉCIALITÉS: Pompes, Compresseurs, Engrenages,  
Bornes-Fontaines, etc., etc.

SOUDURE électrique et autogène

### Votre alliée

Au service du public depuis plus de soixante-dix ans, la Banque Canadienne Nationale se préoccupe d'assurer le succès de ses clients, auquel est lié son propre progrès.

Désireuse de coopérer avec vous, elle vous réservera le meilleur accueil, quelle que soit l'importance de votre entreprise ou de votre compte.

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, \$408,580,149

538 bureaux au Canada

66 succursales à Montréal



Les Fabricants

## FASHION-CRAFT LIMITÉE

### Conseil d'administration :

J.-Louis LÉVESQUE Président

Gérard FAVREAU Vice-président exécutif  
et directeur général

Lionel LACROIX } Directeurs généraux  
W. S. McCUTCHEON } adjoints

Emé. LACROIX

J.-A. BOIVIN, N. P.

*Les vêtements  
Fashion-Craft  
sont  
l'apanage  
d'une mise élégante.*

Représentés au Canada par au delà de  
500 magasins d'Halifax à Vancouver.

# NOS ACTIVITÉS EN 1948

Transactions complétées : \$74,000,000

Nous avons eu l'avantage de souscrire et de distribuer, dans le cours de l'an dernier, les émissions d'obligations dont les noms suivent:

Province de Québec  
Commission scolaire de la Ville de l'Assomption  
Municipalité de Gaspé  
Ville de l'Abord-à-Plouffe  
Commission scolaire de Carleton-sur-Mer  
Commission scolaire du village de Saint-Coeur-de-Marie  
Les Pères Eudistes de la Province de Québec  
Collège Bourget (Rigaud)  
Soeurs de Miséricorde d'Alberta  
Les Religieuses de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur

Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Sorel  
La Congrégation des Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick  
Les Filles de Marie de l'Assomption  
Fashion-Craft Mfrs. Ltd  
Fred A. Lallemant & Compagnie Limitée  
Librairie Beauchemin Limitée  
Lido Biscuit Cie Limitée  
Cie de Pierre de Taille Martineau Limitée  
St. Hyacinthe Furniture Limited  
Grenache Inc.  
Biron Knitting Mills Ltd

De plus, nous avons participé, en coopération avec d'autres maisons, à la distribution de certaines émissions d'obligations, dont:

Obligations d'épargne du Canada, troisième série  
Province d'Ontario  
Province de la Nouvelle-Écosse  
Canadian National Railway Company  
Cité de Vancouver

Commission scolaire de la Ville de Mégantic  
Corporation de Téléphone de Québec  
Massey-Harris Company, Limited  
Traders Finance Corporation Limited  
J.-A. Ferland & Fils Limitée

*Credit Interprovincial, Limitée*

COURTIERS EN VALEURS

210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal  
65, rue Sainte-Anne, Québec

Tél.: LA. 9241  
Tél.: 2-1852

*"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis*